

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

(4^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 5 juillet 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 2923).
2. **Nomination de deux députés en missions temporaires** (p. 2923).
3. **Banque de France.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2923).
4. **Nouveau code pénal.** – Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2923).

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur de la commission des lois.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2924)

MM. Jean-Pierre Michel, Georges Hage, le rapporteur, clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

Passage à la discussion de l'article unique.

Avant l'article unique (p. 2927)

Amendements n° 1 à 4 de M. Gérin : Mme Muguette Jacquaint. – Retrait.

Article unique (p. 2927)

Amendement n° 5 de M. Gérin : MM. Louis Pierna, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 6 de M. Gérin : Mme Muguette Jacquaint. – Retrait.

Amendement n° 7 de M. Gérin : M. Louis Pierna. – Retrait.

Amendement n° 8 de M. Gérin : Mme Muguette Jacquaint. – Retrait.

Adoption de l'article unique du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 2929)

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

5. **Discussion d'une motion de censure** (p. 2929).

MM. Martin Malvy,
Philippe Vasseur,
André Gérin,
Patrick Devedjian.

M. Edouard Balladur, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi des explications de vote et du vote à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 2942).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Mme le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, M. le président a reçu du Conseil constitutionnel communication de dix décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

NOMINATION DE DEUX DÉPUTÉS EN MISSIONS TEMPORAIRES

Mme le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre des lettres l'informant qu'il avait chargé M. Patrick Balkany et M. Alain Marsaud de missions temporaires dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Ces décisions ont fait l'objet de décrets publiés au *Journal officiel* du 2 juillet 1993.

3

BANQUE DE FRANCE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 2 juillet 1993.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le lundi 5 juillet, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

4

NOUVEAU CODE PÉNAL

Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, reportant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal (n° 396, 412).

La parole est à M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur. Madame le président, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, mes chers collègues, la réforme du code pénal qui a été examinée au cours de dix sessions, soit durant près de trois ans, devrait entrer en application le 1^{er} septembre 1993, ainsi qu'en dispose la loi d'adaptation du 16 décembre 1992. Il faut rappeler que ce choix n'avait été retenu qu'après une large discussion au sein de la commission mixte paritaire ; il avait été estimé à l'époque que cette date laissait au Gouvernement un délai suffisant pour organiser la mise en œuvre du nouveau code pénal, qu'il s'agisse de l'élaboration des textes réglementaires, de la formation des magistrats ou de l'informatisation des juridictions.

Or il apparaît aujourd'hui que l'échéance prévue ne pourrait être tenue pour plusieurs raisons, essentiellement techniques.

D'abord est intervenue depuis une réforme de la procédure pénale qui a immobilisé tout le monde judiciaire et obligé la Chancellerie à concentrer ses efforts sur la formation des magistrats aux nouvelles règles de procédure.

Ensuite, nous étudions actuellement une proposition de loi modifiant cette réforme de la procédure pénale. Après son adoption définitive, sans doute prochainement, les magistrats devront de nouveau s'adapter à ce nouveau texte. Dans ces conditions, la coïncidence de l'entrée en vigueur de la loi du 4 janvier 1993 modifiée et de celle du nouveau code pénal ne serait pas opportune.

Par ailleurs, d'autres raisons expliquent que le Gouvernement demande le report de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

La première tient à la publication des textes réglementaires. A ce jour, en effet, deux circulaires d'application seulement ont été adressées aux juridictions et les magistrats ne recevront une circulaire d'ensemble comptant plus de quatre cents pages que vers la fin de ce mois. Chacun d'eux pourra sans doute profiter de ses vacances pour s'imprégner de ces dispositions, mais il serait difficile de les mettre en œuvre dès le 1^{er} septembre.

En second lieu, l'information des juges est loin d'être achevée. Si des sessions de formation ont été organisées au cours de l'hiver dernier, toutes les juridictions n'ont pas encore bénéficié de telles actions.

Enfin, et ce n'est pas la raison la moins importante, l'informatique judiciaire n'est pas en mesure, actuellement, d'assumer les conséquences de cette réforme. Il convient d'abord d'achever le recensement de l'ensemble des incriminations retenues par les juridictions et de permettre l'édition des pièces de procédure. En effet, la table concernant la nature des infractions n'est pas encore au point, car cinq mille des dix mille références qu'elle comporte doivent être modifiées. En outre, les opérations d'adaptation de la table aux systèmes utilisés par les juridictions et par le casier judiciaire national ont révélé que certains matériels étaient totalement obsolètes, et qu'il faudrait mettre à jour ces dispositifs.

C'est pourquoi le Gouvernement nous demande un délai supplémentaire de six mois. Je tiens à insister sur le fait que ce report, justifié par des considérations d'ordre technique, ne saurait être interprété comme une remise en cause sur le fond du nouveau code pénal tel qu'il résulte des textes votés par le Parlement à la suite des travaux de la CMP et de la loi du 16 décembre 1992.

Le Sénat a également introduit dans le texte le report de la date d'entrée en vigueur dans les territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte du 1^{er} septembre 1994 au 1^{er} septembre 1995.

Il m'appartient également de souligner que le report de l'entrée en application du nouveau code pénal aurait pour conséquence de maintenir en vigueur les dispositions actuelles sanctionnant certaines infractions contraventionnelles d'une peine d'emprisonnement. Or cela serait contraire à une décision du Conseil constitutionnel du 28 novembre 1973, rendue en application de l'article 37, alinéa 2, de la Constitution. En conséquence, les dispositions prévues aux articles 464, 465, 474 et 475 du code pénal actuel doivent être abrogées.

Le Sénat a modifié la rédaction proposée sur ce point en corrigeant la relative imprécision du texte initial du projet de loi. Il n'a pas retenu l'abrogation de l'article 475, en considérant, à juste titre, que la peine d'emprisonnement qu'il prévoit punit un délit.

Le Sénat a également apporté une modification au titre du projet de loi, le rendant plus conforme à son objet même.

La commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République a examiné le projet de loi tel qu'il avait été amendé par le Sénat, et vous propose de l'adopter sans modification.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Madame le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter porte sur l'entrée en vigueur

du nouveau code pénal, qui, comme vous le savez, résulte de quatre lois du 22 juillet 1992 et d'une loi du 16 décembre 1992, dite « loi d'adaptation ».

Cette importante réforme, adoptée à la faveur d'un large consensus parlementaire, doit entrer en vigueur dès que possible mais aussi dans de bonnes conditions. A cet égard, la date de son entrée en vigueur, fixée au 1^{er} septembre 1993, paraît trop rapprochée pour deux raisons essentielles.

Tout d'abord, les juridictions ont, tout récemment encore, dû faire un effort important d'adaptation lors de l'entrée en vigueur de la réforme de la procédure pénale, que vous avez modifiée la semaine dernière. Il leur a notamment fallu mettre en place des moyens matériels nouveaux et réorganiser certains services. La nouvelle réforme de la procédure en cours d'examen entraînera nécessairement, dans les semaines qui viennent, de nouvelles adaptations. Dans ces conditions, l'entrée en vigueur, au même moment, d'un code pénal totalement rénové et comportant environ 1 200 articles paraît tout à fait déraisonnable.

Ensuite, la mise en œuvre du nouveau code pénal exige l'adaptation préalable des moyens informatiques dont disposent les juridictions. En effet, le traitement matériel des procédures par les greffes ne peut être effectué, compte tenu du volume des affaires à traiter, que grâce à l'outil informatique. Or l'adaptation des moyens informatiques dont disposent les juridictions, qui a commencé il y a plusieurs mois, ne sera pas achevée au 1^{er} septembre prochain. Il s'agit en effet d'intégrer dans la mémoire des ordinateurs des milliers de nouveaux codes informatiques affectant les infractions. Bien que les travaux d'adaptation soient déjà bien avancés, quelques mois supplémentaires sont encore nécessaires.

C'est pour ces deux raisons qu'il paraît indispensable de prévoir un report de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1^{er} mars 1994, c'est-à-dire six mois après la date initialement prévue. Ce délai raisonnable devrait permettre aux juridictions d'achever en temps opportun la préparation de l'entrée en vigueur du texte afin que celle-ci s'effectue dans les meilleures conditions.

Je tiens à insister sur le fait que le Gouvernement n'envisage ce report que pour des raisons pratiques et qu'il ne remet nullement en cause le contenu même du nouveau code pénal qu'il souhaite au contraire voir appliquer prochainement, et je le dis particulièrement à l'intention de M. Hage. C'est d'ailleurs pourquoi le présent projet de loi prévoit la suppression de l'emprisonnement en matière de contraventions. Les dispositions actuellement en vigueur qui prévoient cette peine, déclarées non conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel, sont en effet abrogées par le nouveau code pénal. Leur suppression immédiate reflète bien la volonté du Gouvernement de voir appliquer le nouveau code pénal dans les meilleurs délais.

Je termine en réaffirmant que ce nouveau code, tel qu'il résulte des quatre lois du 22 juillet et de la loi du 16 décembre 1992, doit être appliqué dans les meilleurs délais, mais aussi dans les meilleures conditions.

A l'évidence, son entrée en vigueur dans les semaines qui viennent ne permettrait pas d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi je vous demande, conformément à l'avis rendu par votre commission, d'adopter le présent projet de loi.

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les députés communistes repousseront ce texte, non pas pour accélérer sa mise en

œuvre, mais pour marquer leur opposition de fond à ce nouveau code pénal, opposition exprimée dès le début de l'examen du premier livre en mai 1989. Vous comprendrez, dans ces conditions, qu'ils ne peuvent se prononcer pour son entrée en vigueur, que ce soit aujourd'hui ou demain.

J'ai l'impression que ma voix clame dans le désert...

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hage ?

M. Georges Hage. Je vous en prie !

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur. Madame le président, je ne voudrais pas faire perdre de temps à l'Assemblée, mais je crois que M. Hage commet un contresens quant à la signification de cette expression.

Ce n'est pas la voix qui crie dans le désert, mais la voix qui crie : « Dans le désert, préparez les chemins du Seigneur. »

Monsieur Hage, il faudra changer de maxime ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. Je suis très sensible, madame le président, à l'exégèse de M. Hyst.

Je confesse avoir retenu le sens vulgaire de cette citation. En effet, en s'exprimant de la sorte, Jean-Baptiste faisait allusion à ses prédications dans le désert devant la foule de ses contemporains, ce qui, de toute évidence, n'est pas mon cas ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission. En effet !

M. Georges Hage. Peut-être aurait-il fallu une virgule dans l'Évangile.

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur. Il n'y avait pas de ponctuation dans l'Évangile !

M. Georges Hage. Il y a comme cela des contresens qui résultent de l'absence de virgule. Ainsi, faut-il entendre « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! » ou « Messieurs, les Anglais, tirez les premiers ! » ? Quand on sait que c'est un Prussien qui a prononcé cette phrase, vous avouerez qu'il est très difficile de s'y reconnaître ! (*Sourires.*)

En tout cas, monsieur Hyst, vous donnez ainsi raison à Cyrano de Bergerac qui disait : « Mon sang se coagule à l'idée qu'à mon texte on pût changer une virgule. »

Je dois maintenant rappeler en quelques mots ce que représente à nos yeux cette réforme du code pénal et exprimer une fois de plus le refus global et sans ambiguïté des députés communistes de cette réforme perpétrée depuis mai 1989 par les gouvernements qui se sont succédé, sous la houlette de ministres différents illustrant en cette matière révélatrice le changement dans la continuité, ou, si vous préférez l'inverse : la continuité dans le changement.

Le code pénal nouveau que les socialistes et la droite ont adopté en juillet dernier voit son potentiel répressif renforcé, notamment dans le domaine social. Il constitue - et le contenu des discussions des différents textes nous le confirme - un redoutable outil de répression contre les mouvements revendicatifs, les jeunes, les syndicats et même contre les partis politiques.

Nous légiférons pour des décennies. Parce que nous, communistes, n'avons cessé de réfléchir à la mise en place de garde-fous contre les dispositions qui portent gravement atteinte aux libertés et aux droits de l'homme, nous soumettrons de nouveau à la discussion plusieurs amendements qui s'attaquent à la logique de fond des quatre nouveaux livres dont vous nous proposez de retarder l'application.

Nous allons donc nous livrer à une sorte de baroud d'honneur démocratique.

Qu'on ne nous dise pas que nous avons tort de revenir sur des points déjà débattus ou d'essayer d'engager une discussion qui ne mènera à rien sur un texte que mon ami Gilbert Millet qualifiait de « liberticide » ! Les dispositions prises sont trop graves pour ne pas mériter qu'on y revienne.

L'époque appelle une tout autre réforme. La crise profonde de la société française, la progression sans fin du chômage et de la précarité dans le travail, la baisse continue du pouvoir d'achat, l'urbanisation ghetto engendrent - chacun le sait - la délinquance et la violence. La jeunesse est frappée de plein fouet par cette crise. Il suffit d'aller dans les cités au cœur des banlieues - à moins que l'on n'y vive - pour ne point douter des causes essentielles et constituantes de la délinquance.

Ce qui vous préoccupe d'abord avec ce code nouveau c'est de défendre un certain ordre moral, un certain ordre social, l'ordre établi en somme, par des dispositions sécuritaires, plutôt que de prévenir, de dissuader, de réinsérer par une démarche multiforme humanitaire, soucieuse du salut de l'autre, je dirais presque une démarche « charitable », et ce mot aurait peut-être eu plus de poids si M. le garde des sceaux avait été présent. (*Sourires.*)

Votre détermination sécuritaire transparaît au travers de plusieurs dispositions. C'est le cas de l'extension de la responsabilité pénale aux personnes morales telles que les syndicats, les institutions représentatives du personnel ou même les partis politiques. Chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'un des aspects majeurs de la réforme. L'extension du champ d'application de cette responsabilité pénale comporte des menaces d'une extrême gravité contre les libertés publiques. Qui peut nier ici qu'il s'agit là d'un véritable outil de répression sociale à portée du premier gouvernement à venir qui voudra s'en saisir pour frapper ? Il suffit d'examiner les dispositions concernant le casier judiciaire des personnes morales pour être légitimement inquiet.

Dans un autre domaine, l'intégration dans le code pénal de la légitime défense des biens révèle et symbolise cette façon de penser des auteurs et des partisans de cette réforme : c'est bien le droit de la propriété intouchable et, au-delà, le droit de ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent dans notre pays qui sont défendus, légitime défense des biens qui révèle et symbolise le caractère plus que jamais injuste et provocateur des inégalités sociales. On y voit aussi le projet implicite et sous-jacent de pérenniser ces inégalités. Qui peut affirmer qu'il ne s'agit pas là d'une disposition rétrograde, pour ne point dire réactionnaire, d'une typique disposition de droite ?

Il est un autre exemple de cette répression sociale, qui heurte notre conception de la liberté. En vertu des dispositions des articles 431-1 et 431-2, en effet, des sanctions extrêmement lourdes pourront être prises contre un salarié si le juge décide qu'une grève porte atteinte à la conception patronale de la liberté du travail. Un démocrate peut-il accepter qu'un salarié qui défend, en faisant grève, son emploi, ses conditions de travail, son salaire, puisse être puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende, se faire interdire de droits civiques et même se retrouver dans l'impossibilité de conserver son emploi dans l'entreprise où il a lutté pour l'amélioration des conditions de travail et pour sa conception de la liberté du travail ? Disposition réactionnaire s'il en est, attentatoire à l'humanisme historique de la classe ouvrière !

On nous dit de ce nouveau code qu'il n'est ni plus doux, ni plus répressif que l'ancien, qu'il ne s'agit que d'un toilettage que les années imposent. Faites le compte des années d'emprisonnement prévues, du montant des amendes fixées et vous verrez si cette appréciation se justifie.

Ce code pénal modernisé ravive les vieux fantasmes bourgeois et les braies de certains articles que l'on croyait à jamais consumés.

La crise que j'évoquais au début de mon intervention et les graves difficultés sociales qui en résultent exigent une autre intervention dans la recherche des solutions pénales à apporter.

Toujours plus d'incriminations, toujours plus de peines de prison, toujours plus de répression ne feront qu'alimenter le cycle répression-violence-répression, comme l'expérience le démontre.

Sous les différents gouvernements qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau code pénal, nous avons toujours, en toutes circonstances, dénoncé le caractère dangereux et rétrograde de la réforme. Elle est de la même veine que les mesures Balladur, exigeant toujours plus des familles, des salariés, pour donner toujours plus de garanties au patronat, à la haute finance. Elle est de la même veine, aussi, que la trilogie des mesures récemment acceptées, hélas! par l'Assemblée.

Nous estimons que le respect des droits de l'homme nécessiterait une profonde et tout autre réforme du code pénal, comme l'affirmait déjà, en 1981, mon ami Guy Ducloné devant l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. Merci, monsieur Hage, pour ce baroud d'honneur!

La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Madame le président, monsieur le garde des sceaux par intérim (*Sourires*), ...

M. Pierre Mazeaud, président de la commission. A moins que ce ne soit par anticipation!

M. Jean-Pierre Michel. Je le lui souhaite, c'est un beau poste!

... il y a près de vingt ans qu'à la Chancellerie a été mise sur pied la réforme du code pénal, lorsqu'a été installée une première commission de réforme présidée par M. le Premier président, Maurice Aydalot.

Ensuite, l'Assemblée nationale en a discuté pendant pratiquement une session parlementaire, au cours de nombreuses séances publiques, examinant plus de 1 500 amendements. Finalement, après plusieurs commissions mixtes paritaires, longues et animées, l'Assemblée nationale et le Sénat sont tombés d'accord sur les quatre premiers livres du code pénal ainsi que sur la loi dite d'application, au prix de compromis respectifs.

Si l'on avait suivi ce que demandait le gouvernement de l'époque, qui proposait son entrée en vigueur pour le 1^{er} mars 1993, le nouveau code pénal serait déjà applicable. Mais le Parlement a souhaité prendre un certain délai et reporter cette application au 1^{er} septembre 1993. Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous nous demandez, au nom du Gouvernement, un report de six mois encore, pour des raisons purement techniques, dites-vous. Je vous avoue que ces raisons purement techniques me laissent un peu sceptique et même pantois.

Vous alléguiez d'abord la réforme en cours de la procédure pénale. Mais c'est vous prévaloir de votre propre turpitude. Car enfin, c'est bien vous qui avez voulu remettre en chantier aujourd'hui une réforme de la procédure pénale sans présenter aucun bilan de son application, sans aucune idée directrice, et en fixant son entrée en application en plein été. Ne vous prévaliez donc pas de cette réforme qui vient comme un cheveu sur la soupe, qui n'apporte rien à la procédure pénale et qui, dans le courant de l'été, compliquera un peu plus la tâche des juges et des substituts en matière pénale.

Vous alléguiez, ensuite, la formation des magistrats, l'élaboration des circulaires ou la mise en place de l'outil informatique. Tout cela est certainement exact. Simplement, peut-être faudrait-il que la volonté politique insuffise un peu plus d'énergie aux services techniques et administratifs de M. le garde des sceaux car je doute que dans six mois l'outil informatique soit complètement en place ou que les magistrats aient complètement assimilé les longues circulaires qui leur auront été envoyées, bien que dès la fin du mois de mars tout ait été en place sur le plan des textes pour une application effective, au mois de septembre, du nouveau code pénal.

Mais laissons-là ce scepticisme, et admettons que l'on repousse encore de six mois l'entrée en vigueur du code pénal pour que tout se passe dans de bonnes conditions.

Deuxième point, un peu plus alarmant: nous ne voudrions pas que le Gouvernement en profite pour revenir sur le fond du code pénal, qui a été élaboré après de laborieux compromis.

Vous avez pris des engagements à ce sujet, monsieur le rapporteur, mais je suis également un tout petit peu sceptique alors que, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, on est déjà revenu sur une disposition du code pénal, la double peine, et alors que j'ai lu dans le compte rendu des débats du Sénat que, pour qui un parlementaire qui a été rapporteur d'un des livres du code pénal retire un amendement, M. le garde des sceaux s'était engagé à présenter d'ici à six mois un projet de loi pour toilerter, selon le terme consacré, le nouveau code pénal. Tout cela m'inquiète tout de même un petit peu.

Cela dit, nous voulons bien croire que le report de la date d'entrée en application du code pénal n'est dû qu'à des considérations purement techniques et, compte tenu des engagements précis du rapporteur et de vous-même, monsieur le ministre, car vous êtes des personnes que l'on peut croire, le groupe socialiste ne s'opposera pas au projet de loi et ne participera pas au vote.

Mme le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter le rapporteur pour ce rapport qui lui a demandé, j'en suis sûr, un gros travail.

M. Jean-Jacques Hyest, rapporteur. C'est vrai.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. M. Hage étant parti, vous aurez l'amitié, madame Jacquaint, de lui transmettre ces quelques remarques.

Comme je l'ai expliqué à la tribune, et comme ne semble peut-être pas l'avoir compris tout à fait suffisamment le groupe communiste, on pourrait considérer comme quasiment irrecevables les amendements touchant au fond puisque ce projet a une prétention fort modeste: reporter de six mois l'entrée en vigueur du code pénal. En aucune façon, on ne peut retenir des amendements de suppression des livres du code pénal. Il serait donc logique que vous retiriez ceux que vous avez déposés, et c'est d'autant plus facile que, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure à la tribune, sera examiné à l'automne un projet de loi qui ajustera un certain nombre de dispositions, sans touchet à l'équilibre trouvé par la CMP. Il sera alors possible de corriger tel ou tel point, certes peut-être pas dans le sens que vous souhaitez. Pour gagner du temps, je vous demande donc de bien vouloir retirer vos amendements et de les redéposer à l'automne.

Monsieur Michel, vous avez repris les deux points que j'avais développés.

Vous contestez le premier, considérant que le fait d'avoir modifié le code de procédure pénale la semaine dernière n'arrangera rien. Je vous l'accorde !

Quant au second, puis-je vous rappeler à quel point la Chancellerie, gérée par un gouvernement qui était proche de vous, a défrayé la chronique et ému la Cour des comptes ?

Les Français ont investi une somme considérable dans l'outil informatique de la Chancellerie. Je ne dirai pas que c'est en pure perte parce qu'on est en train de faire en sorte que cela puisse fonctionner - espérons que cela marchera d'ici au mois de décembre - mais, honnêtement, il y a eu de nombreux dysfonctionnements du système informatique et ne pas rappeler que cela a coûté très cher, pour des résultats bien médiocres, relève d'un oubli regrettable.

Bref, je vous donne en partie raison sur le premier argument, quant au second, malheureusement, il est tristement fondé.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire en réponse aux interventions. J'espère, madame Jacquaint, que vous nous ferez gagner du temps en retirant vos amendements puisque, dès l'automne, je le répète, vous aurez l'occasion de les défendre.

Mme le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi, dans le texte du Sénat, est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Avant l'article unique

Mme le président. MM. Gérin, Hage, Brunhes et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté quatre amendements avant l'article unique.

L'amendement n° 1 est ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Le livre I^{er} du code pénal résultant de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions générales du code pénal est abrogé. »

L'amendement n° 2 est ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Le livre II du code pénal résultant de la loi n° 92-684 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes est abrogé. »

L'amendement n° 3 est ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Le livre III du code pénal résultant de la loi n° 92-685 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens est abrogé. »

L'amendement n° 4 est ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Le livre IV du code pénal résultant de la loi n° 92-686 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la Nation, l'Etat et la paix publique est abrogé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint, qui va peut-être les retirer pour répondre à l'appel du Gouvernement.

Mme Muguette Jacquaint. M. Hage a bien rappelé le souci des communistes de préserver les libertés. Or ce texte va leur porter atteinte et aggraver le "tout répressif". Je ne reviens pas sur les arguments qui ont été donnés à la fois par M. Millet à l'époque et par mon collègue Georges Hage aujourd'hui, et, dans le but de faire gagner du temps à notre

assemblée, je retire ces amendements. Mais je souhaite vraiment qu'il y ait un débat plus approfondi sur le code pénal pour garantir les libertés démocratiques dans notre pays.

Mme le président. Les amendements n° 1 à 4 sont retirés.

Article unique

Mme le président. « Article unique. - L'article 373 de la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur est ainsi modifiée :

« I. - Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« Les dispositions des livres premier à V du code pénal entreront en vigueur le 1^{er} mars 1994. »

« I bis. - Dans le deuxième alinéa, la date : "1^{er} septembre 1994", est remplacée par la date : "1^{er} mars 1995".

« II. - Le troisième alinéa est ainsi rédigé :

« La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} mars 1994. »

« III. - Sont ajoutés quatre alinéas ainsi rédigés :

« Toutefois, dès la date de publication de la loi n° du reportant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal :

« 1^o Les mots : "L'emprisonnement," sont supprimés de l'article 464 du code pénal ;

« 2^o L'article 465 du même code est abrogé ;

« 3^o Les mots : "d'un emprisonnement supérieur à dix jours ou" sont supprimés du deuxième alinéa de l'article 474 du même code". »

MM. Gérin, Hage, Brunhes et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le paragraphe suivant :

« Dans le premier alinéa de l'article 121-2 du code pénal, dans sa rédaction résultant de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, après les mots : "de l'Etat", sont insérés les mots : "des partis politiques, des syndicats, des institutions représentatives du personnel, et des associations à but non lucratif". »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Notre amendement a pour objet de limiter la responsabilité pénale aux seules personnes morales à but lucratif.

Comment accepter que soit confondu le statut des multinationales, d'entreprises à but lucratif, avec le cas de syndicats, d'associations, de partis politiques ? Pour notre part, nous y sommes fondamentalement opposés.

Dois-je rappeler que l'avant-projet de réforme du code pénal, présenté en 1978 sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, limitait cette responsabilité pénale aux personnes morales à but lucratif ?

L'extension du champ d'application de cette responsabilité pénale comporte des menaces d'une extrême gravité contre les libertés publiques.

L'intégration dans les dispositions générales du code pénal de la responsabilité pénale de toutes les personnes morales aura des conséquences aujourd'hui incommensurables pour les libertés individuelles et les libertés publiques.

Il n'a jamais été question pour nous de nous opposer à la responsabilité des personnes morales à but lucratif, à savoir les entreprises, qui peuvent avoir commis des crimes ou des délits.

Le problème se situe en réalité à un tout autre niveau.

Quels points de concordance existe-t-il entre une multinationale et une association à but non lucratif ? Aucun ! Elles ne peuvent pas être placées sur un pied d'égalité devant la loi.

Nous avons constaté tout au long de l'examen des différents livres qui portent application du livre I^{er} à quel point ce principe de la responsabilité de toute personne morale pouvait être une arme terrible contre les libertés politiques et syndicales.

On nous dit que nous voyons tout au négatif. Mais que l'on supprime cette disposition et son imprécision, et nous n'aurons plus de raisons objectives de nous en préoccuper !

Prenons le cas des destructions, dégradations, ou détériorations visées au chapitre IV du livre III : la détérioration d'un bien immobilier effectuée par une personne physique pourra entraîner une interdiction d'activité sociale pour la personne morale et une amende allant jusqu'à un million de francs !

Surtout que l'on ne nous rétorque pas qu'il n'est plus temps de discuter de ces dispositions. Quand elles sont aussi graves, il n'y a pas d'heure !

C'est pourquoi, sans relâche, nous appelons votre attention sur cette question et nous vous proposons d'adopter cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à partir du moment où nous proposons simplement le report de l'entrée en vigueur du code pénal, sans aucune modification, je ne peux qu'y être défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Un tel amendement, je le répète, n'a pas à être discuté dans le cadre du débat qui a été défini par le Gouvernement. Il serait même théoriquement irrecevable. Ou le groupe communiste le retire ou je demande à l'Assemblée de ne pas l'adopter.

Mme le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Pierna ?

M. Louis Pierna. Oui, madame le président.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5. (L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Gérin, Hage, Brunhes et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 6, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le paragraphe suivant :

« Le second alinéa de l'article 122-5 du code pénal, dans sa rédaction résultant de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, est abrogé. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Je sais bien que M. Clément va nous répondre que le groupe communiste devrait retirer ses amendements. Nous allons les retirer, mais après les avoir défendus afin de contribuer à la réflexion collective sur le texte qui nous sera présenté, très bientôt, j'espère.

L'amendement n° 6 avait pour finalité de supprimer toute référence à la notion de légitime défense des biens. L'introduction de cette notion dans le code pénal est particulièrement révélatrice de l'idéologie sécuritaire du texte dont nous discutons et dont nous décidons aujourd'hui la mise en œuvre.

Nous avons déjà alerté l'Assemblée, lors des débats de 1992, sur le caractère dangereux de cette mesure.

Comment accepter, en effet, que, à l'exception de l'homicide, tous les coups soient permis en matière de légitime défense des biens ? Inscrite dans le droit positif français une pareille disposition relève, à mon avis, d'une incompréhension totale de ce que doit être la légitime défense.

Certes, chacun dans cette assemblée comprend l'exaspération de ceux qui sont confrontés à la montée de la délinquance de proximité, mais il est inadmissible de légitimer le tir à vue sur un voleur de poules ou d'autoradios.

Il est encore temps de remettre en cause une telle disposition d'ordre typiquement sécuritaire. Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, ce n'est pas de répression ni de dispositions sécuritaires dont a besoin notre société, mais de prévention et de réinsertion.

Vous ne combattez pas la petite délinquance par des textes répressifs, mais par une politique moderne de la ville, en répondant aux besoins en matière d'école, de logement, d'emploi. Le « tout répressif » ne fera qu'augmenter la population carcérale, que vous n'avez pas les moyens nécessaires, en personnes, en argent, en locaux, pour assumer.

Je tenais à réaffirmer notre volonté de voir mettre un terme, bien sûr, aux actes de petite délinquance, mais par d'autres dispositions que le « tout sécuritaire ».

Mme le président. L'amendement n° 6 est retiré.

MM. Gérin, Hage, Brunhes et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le paragraphe suivant :

« Au 8^o de l'article 131-6 du code pénal, dans sa rédaction résultant de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, les mots : « cinq ans » sont remplacés par les mots : « deux ans ».

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Je vais retirer cet amendement, mais je veux souligner que, selon nous, les problèmes liés aux chèques bancaires doivent être examinés de façon plus indulgente.

Nombre de chèques sans provision trouvent leur origine dans les difficultés grandissantes de la plupart de ceux qui sont victimes de la politique d'austérité. Ce sont plus de 3 millions de travailleurs sans emploi qui compte notre pays. La pression sur les salaires est telle que nombre de familles ne peuvent plus faire face aux dépenses indispensables à la vie quotidienne.

C'est pour tenir compte de ces réalités que nous avons déposé cet amendement. Il est évident qu'une interdiction d'émettre des chèques pendant cinq ans toucherait en priorité les personnes les plus défavorisées.

En ce qui nous concerne, nous avons la faiblesse de penser que la solution au problème des chèques sans provision passe non par une interdiction de chéquier pendant cinq ans mais par une politique économique et sociale de soutien au pouvoir d'achat, de revalorisation des salaires, des retraites et pensions ainsi que des prestations sociales et familiales.

Ce n'est évidemment pas à coup de sanctions pénales que les personnes rencontrant les pires difficultés financières pourront s'en sortir.

C'est pourquoi nous vous avons proposé de voter cet amendement qui réduit la durée de l'interdiction de chéquier de cinq à deux ans.

Mme le président. L'amendement n° 7 est retiré.

MM. Gérin, Hage, Brunhes et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le paragraphe suivant :

« L'article 121-4 du code pénal, dans sa rédaction résultant de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 3^e laisse commettre, par une personne placée sous son autorité, l'acte incriminé, lorsque cet acte consiste en la violation de prescriptions qu'elle avait, directement ou par délégation, l'obligation légale de faire respecter. »

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Nous avons un peu d'espoir de faire bouger les choses dans la mesure où cet amendement reprend une disposition que l'Assemblée nationale, dans sa sagesse, avait adoptée lors de la deuxième lecture du livre 1^{er} du code pénal, mais je le retire dans le même esprit que précédemment.

Mme le président. L'amendement n° 8 est retiré.

Personne ne demande la parole dans les explications de vote ?...

Sur l'article unique du projet de loi, je ne suis saisie d'aucune demande de scrutin public ?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

Mme le président. Mes chers collègues, la conférence des présidents a fixé à dix-sept heures la discussion de la motion de censure. Je vais donc suspendre la séance.

Suspension et reprise de la séance

Mme le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Philippe Séguin.)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est reprise.

5

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Martin Malvy et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée (1), M. le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement pour l'adoption en première lecture du projet de loi de privatisation dans le texte dont il a donné connaissance au cours de la deuxième séance du mercredi 30 juin 1993.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-six signatures suivantes :

MM. Malvy, Ayrault, Balligand, Bartolone, Bataille, Bateux, Beauchaud, Michel Bersot, Bois, Bonrepaux, Boucheron, Boulard, Braine, Laurent Cathala, d'Attilio, M. : David, MM. Davoine, Derosier, Desrot, Dray, Ducour, Dupilet, Durieux, Enmanuelli, Fabius, Floch, Garmendia, Glavany, Guyard, Idiart, Jalton, Serge Janquin, Josselin, Kuchida, Labarrère, Jack Lang, Le Déaut, Le Penec, Le Vern, Masse, Mathus, Mellick, Mexandeau, Migaud, Mme Neiertz, MM. Quilès, Rodet, Mme Royal, MM. Sicre, Annette, Chevènement, Datsisères, Defontaine, Gata, Michel, Sarre, Schwartzberg.

MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Fauchoit, Saumade, Tapie, Zuccarelli, MM. Bocquet, Asensi, Auchedé, Biessy, Braouezec, Brard, Brunhes, Carpentier, Colliard, Gaysot, Gérin, Grandpierre, Gremetz, Hage, Hermier, Mmes Jacquaint, Jambu, MM. Lefort, Marchais, Mercieca, Pierna, Tarditu, Muutoussamy.

L'Assemblée a pris acte du dépôt de la motion de censure dans sa deuxième séance du jeudi 1^{er} juillet 1993.

La parole est à M. Martin Malvy, premier orateur inscrit.

M. Martin Malvy. Monsieur le Premier ministre, parce que nous sommes tous confrontés au même et dramatique problème du chômage, parce que les Français vous ont accordé démocratiquement leur confiance, je vous disais, le 8 avril, à cette même tribune, en évoquant la politique économique de la France, que nous souhaitions que vous réussissiez et que nous ne serions pas des opposants systématiques.

Or, voici qu'aujourd'hui, trois mois plus tard, vous nous contraignez vous-même à déposer une motion de censure.

Nous sommes sans illusion sur le résultat. La démarche n'en est pas moins solennelle. Notre détermination n'en est pas moins grande. Ce n'est pas le nombre qui importe. C'est notre conviction et notre volonté de dire ce qui nous paraît être la vérité. Vous vous apprêtez à dresser le bilan de vos cent premiers jours. Eh bien, dressons-le ensemble !

Et tout d'abord, monsieur le Premier ministre, quant au fonctionnement de nos institutions. L'utilisation de l'article 49-3 de notre Constitution pour interdire le débat sur les privatisations n'est qu'un exemple des dérèglements qui président depuis quelques semaines aux relations entre le Gouvernement et le Parlement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Martin Malvy. Ce n'est pas l'opposition qui en est la cause, monsieur le Premier ministre. Non ! Il faut en chercher l'explication dans vos rapports avec votre majorité.

Alors que, pendant près de deux mois, vous ne nous avez pratiquement soumis aucun texte, vous ne ferez croire à personne qu'il y avait à ce point urgence à décider des privatisations qu'on ne puisse prendre quelques jours pour examiner vos propositions et leurs conséquences.

M. Claude Bartolone et M. Didier Migaud. Très bien !

M. Martin Malvy. Le président du groupe UDF lui-même, qui a bien compris à qui s'adressait le 49-3, a regretté qu'il n'y ait pas sur ce sujet « un grand débat ». Un grand débat, a-t-il dit, que la France méritait !

Il y aurait eu un grand débat. Il aurait porté sur votre politique économique. Or, monsieur le Premier ministre, c'est précisément de cela que vous ne voulez pas. Vous ne vouliez pas entendre nos critiques, vous ne vouliez surtout pas entendre celles de votre majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Glavany. C'est la réalité !

M. Martin Malvy. « La préoccupation de l'emploi demeure seconde dans les choix qui sont effectués ».

M. Didier Migaud. Cela, c'est vrai !

M. Martin Malvy. « La politique économique doit changer d'objectif prioritaire. » Ce sont vos amis qui le disent, monsieur le Premier ministre. C'est M. Séguin qui dénonce un véritable « Munich social ». C'est M. Barre qui vous demande de choisir entre Charybde et Scylla. C'est M. Giscard d'Estaing qui souhaite le report de l'augmentation de la CSG. Ce sont les plaintes de M. Baudis, qui veut privatiser à Paris et vous supplie à Toulouse de ne pas le faire,...

M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Martin Malvy. ... et qui pourra toujours dire - puisque vous le dispensez de voter - qu'il n'a jamais accepté la destruction de l'Aérospatiale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Migaud. Hypocrisie !

M. Martin Malvy. Le 49-3 avait été inventé à cet effet. Les pères de la Constitution l'avaient imaginé pour que le général de Gaulle puisse contraindre sa majorité. Cela avait fonctionné jusqu'au jour où, le 4 octobre 1962, ses opposants de droite et de gauche se rejoignirent pour voter la censure.

M. Barre se souvient que c'est grâce au 49-3 qu'il sauva, à l'époque, sa loi de finances pour 1980 et sa majorité. Ce n'était pas de l'opposition qu'il se méfiait. C'était de M. Chirac et de ses amis.

M. Claude Bartolone et M. Jean Glavany. Exact !

M. Martin Malvy. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas le vote qui est incertain, c'est la diversité des appréciations sur votre politique économique en provenance de vos rangs qui vous dérange.

M. Eric Raoult. Non ! C'est votre obstruction !

M. Martin Malvy. Et c'est cela qui explique que vous interdisiez non seulement la discussion des articles et des amendements, mais - fait pratiquement unique dans l'histoire du Parlement - la discussion générale elle-même.

M. Eric Raoult. La discussion de 3 800 amendements, oui !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est Lucky Luke ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Martin Malvy. Monsieur le Premier ministre, vous interdisez aux députés de s'exprimer comme eux-mêmes en avaient décidé. Et vous l'interdisez bien davantage à ceux de la majorité qu'à ceux de l'opposition. Les seuls précédents, nous les devons à vos amis, entre 1986 et 1988. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. Parlez-nous de vos turpitudes. Vous êtes des faillis !

M. Martin Malvy. C'était M. Chirac, avant vous, à trois reprises : la loi d'habilitation électorale, le découpage électoral et, mes chers collègues, les privatisations - déjà ! Vous ne voulez pas que le Parlement débattre quand vous décidez de rompre avec une conception de l'économie que privilégiait le général de Gaulle. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Il y a obstruction de la part des socialistes !

M. Martin Malvy. Ne prenez pas prétexte, monsieur le Premier ministre, du nombre d'amendements déposés.

M. Eric Raoult. C'est une réalité !

M. Martin Malvy. Il y en avait eu 6 300 par la droite sur les nationalisations, l'enseignement supérieur et la presse entre 1981 et 1986.

M. Eric Raoult. Oui, mais ils étaient bons ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Martin Malvy. On va y venir !

M. Robert-André Vivien et M. Bernard Pons. Relisez-les, monsieur Malvy !

M. Julien Dray. Ils étaient calamiteux !

M. Claude Bartolone. L'« amendement cocotier », par exemple !

M. Martin Malvy. L'Assemblée et le Gouvernement avaient discuté pendant vingt et un jours sans interruption du projet de loi sur la presse. Nous aurions pu, mes chers collègues, en consacrer trois, quatre, cinq, s'il eût fallu, au sort des vingt et un groupes, au sort de plus de 700 000 emplois, au devenir d'entreprises qui appartiennent au patrimoine national, qui ont contribué au développement économique et au progrès social, témoins, puisque

convoités, de ce que le secteur nationalisé n'est pas ce que l'idéologie conservatrice voudrait ou a toujours voulu qu'il fût.

Vous me permettez de vous rappeler qu'Usinor-Sacilor n'existerait plus sans la nationalisation de 1981. Permettez-moi de vous rappeler les résultats de Rhône-Poulenc, dont les bénéfices ont doublé en 1991. Permettez-moi de vous rappeler que la France n'aurait jamais bâti une grande industrie parapétrolière si les seuls intérêts privés avaient guidé sa politique industrielle et économique. Ne feignez pas, mes chers collègues, d'ignorer, outre les risques liés à l'abandon d'une stratégie nationale, les menaces de délocalisation et leurs conséquences sur l'emploi. Je pourrais continuer longtemps sur le sujet ! Mais vous ne nous laissez que vingt minutes, monsieur le Premier ministre.

Quant aux amendements, permettez que je vous rappelle ce que proposait l'un de vos ministres d'aujourd'hui dans le débat sur la presse. A savoir « planter dans chaque commune des cocotiers en nombre proportionnel à la population âgée de soixante ans et rendre obligatoire, au moins une fois par an, l'escalade de ces arbres par l'ensemble de la population majeure » ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. Mais oui ! Nous nous souvenons parfaitement de cet amendement !

M. Julien Dray. Ce n'était vraiment pas sérieux !

M. Martin Malvy. Ou encore de baptiser une loi : « loi de justice et d'amour » ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. Oui !

M. Martin Malvy. En fait d'obstruction parlementaire, messieurs de la droite, vous avez quelques longueurs d'avance, que nous aurons du mal à rattraper. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Bartolone. C'est vrai !

M. Martin Malvy. En utilisant l'article 49-3 pour interdire au Parlement de débattre, vous abusez de la procédure et vous bafouez les droits fondamentaux de la représentation nationale.

M. Didier Migaud. Tout à fait !

M. Martin Malvy. Ne dites pas, messieurs, qu'en votant pour vous, vos électeurs ont approuvé toutes vos propositions les unes après les autres et sans en connaître les conditions.

M. Robert-André Vivien. Ils vous ont rejetés en votant pour nous !

M. Martin Malvy. N'oubliez pas que votre majorité, pour asbolue qu'elle soit dans cet hémicycle, n'a enlevé l'adhésion que de 40 p. 100 des votants et de 29 p. 100 des Français inscrits sur les listes électorales. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. Et vous, de combien ?

M. Martin Malvy. Non, monsieur le Premier ministre, une victoire électorale, fût-elle massive, ne permet pas à un gouvernement de passer en force et de réduire le Parlement au silence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthuis, rapporteur général de la commission des finances au Sénat, centriste, ne dit pas autre chose quand il conclut son rapport sur la réforme du statut de la Banque de France en écrivant, en fin de semaine dernière, à la suite d'une confrontation difficile, si ce n'est tendue, entre la majorité sénatoriale, la vôtre, et votre ministre : « Vu l'urgence et la nécessité, la commission des finances a fait ce

qu'elle a pu pour concilier les points de vue. Que le Gouvernement n'en tire pas pour conséquence que les moyens de manœuvre du Parlement doivent être contenus dans des limites très étroites ! »

Cette dégradation du débat parlementaire, alors que la majorité n'a jamais été aussi pléthorique, nous l'avons ressentie à l'occasion de l'examen des propositions de loi sur l'Université, sur l'école, avec l'aggravation de la loi Falloux. Précipitation, volonté de légiférer sans concertation préalable, inconstitutionnalité, violation du règlement intérieur, « gymnastique procédurale » selon les termes mêmes de M. Boury-Broc, débat à la sauvette pour éviter le passage en conseil des ministres, l'examen par le Conseil d'État.

Cette fois, il est vrai, après des semaines d'hésitations, vous aviez au contraire, monsieur le Premier ministre, cédé aux emportements idéologiques de votre majorité. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais si notre approche diverge de la vôtre sur l'enseignement, le rôle de l'État, la laïcité, l'égalité des enfants, cela ne surprendra personne. Que vous refusiez de voir que, en ne retirant pas ce texte, c'est dans chaque conseil municipal, chaque conseil général, chaque région que vous allez, en réduisant les aides à l'école publique, relancer la guerre scolaire, m'étonne et m'inquiète.

Tout cela méritait déjà, monsieur le Premier ministre, que nous vous disions notre désaccord et que nous engageions l'Assemblée à voter la censure.

Désaccord sur les textes à forte imprégnation idéologique. Ce n'est pas en dénonçant les autres, en faisant des étrangers de véritables boucs émissaires, en instaurant la chasse au faciès que vous réglerez des problèmes qui tiennent à l'évolution des sociétés industrielles, aux déséquilibres du commerce mondial, aux distorsions de la concurrence.

Vous savez, monsieur le Premier ministre, que, dans la police et la justice, des voix s'élèvent pour dénoncer « l'appareil répressif qui se met en place avec comme seule orientation le "tout-sécuritaire" et qui risque de porter atteinte aux libertés fondamentales ».

Désaccord sur votre politique économique. Ce qui ne signifie en rien, monsieur le Premier ministre, que nous ne mesurons pas les difficultés, ni l'ampleur de la tâche.

Il ne s'agit pas de nier la nécessité de l'effort.

Le 8 avril, vous aviez annoncé des sacrifices. Mais vous aviez ajouté : « Je ferai en sorte que les Français les plus démunis, ceux qui sont déjà dans le besoin, soient épargnés par cet indispensable effort. » Et nous vous avons répondu que nous serions vigilants.

Or, permettez-moi de vous le dire, on ne peut imaginer en trois mois plus fort recul de la solidarité. Aux uns, ceux qui ont le plus, vous n'avez rien demandé. Aux autres, les plus modestes, les classes moyennes, vous imposez une politique de déflation salariale et des charges nouvelles qui risquent fort de provoquer une rupture sociale en même temps que d'aggraver la situation économique, et donc le chômage. La crise, aujourd'hui, est d'abord une crise de la demande. Et c'est la demande que vous asséchez. Les difficultés de nos partenaires ralentissent nos exportations. Si la consommation intérieure fléchit encore, c'est le chômage qui s'aggravera. Avec plus de 8 000 faillites au mois de mai, nous venons de battre un triste record. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Lellouche. Merci pour l'héritage !

M. Henri Emmanuelli. L'héritage, c'est la balance des paiements !

M. Martin Malvy. Où est la solidarité dans l'effort, monsieur le Premier ministre, quand vous faites en sorte que la CSG pèse plus lourdement sur les petits revenus ?

Où est la solidarité dans l'effort quand les seules augmentations de la fiscalité - qui frappent les carburants, les tabacs et les alcools - pèsent plus lourdement sur les petits revenus ?

Où est la solidarité quand, dans le même temps, vous refusez la moindre progression du pouvoir d'achat du Smic et des prestations qui en dépendent, celles des handicapés par exemple, quand vous gelez le barème des aides au logement ?...

M. Robert-André Vivien. Ne parlez pas du logement ! Vous êtes les fossoyeurs du logement social ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. M. Vivien a raison !

M. Robert-André Vivien. Quand j'étais au Gouvernement, je finançais 400 000 logements sociaux par an !

M. Martin Malvy. ... quand vous refusez la revalorisation des allocations familiales, quand vous bloquez le traitement des fonctionnaires ?

Pour les plus modestes et les classes moyennes, c'est une réduction du pouvoir d'achat. Où est la solidarité dans l'effort ? Monsieur le Premier ministre, les Français ne s'en aperçoivent pas encore. Ils le découvriront bientôt.

Où est la solidarité en matière de retraites ? Votre projet aboutira à réduire leur montant et à davantage amputer celles qui sont déjà les moins élevées.

Où est la solidarité, monsieur le Premier ministre, quand, en matière de santé, vous vous apprêtez à réduire les prestations sans distinction de ressources (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Pierre Lellouche. La santé, on peut en parler ! Bravo pour le bilan !

M. Henri Emmanuelli. Parfaitement, monsieur Lellouche ! On peut en parler !

M. Martin Malvy. ... c'est-à-dire, là aussi, à peser plus lourdement sur les petits revenus, les plus modestes et les classes moyennes ?

Le Livre blanc était destiné à la prise de conscience des vraies contraintes, à la concertation avec les partenaires sociaux. Vos prédécesseurs avaient imaginé une caisse de garantie à partir de cessions d'actifs des entreprises publiques. Le patrimoine de tous pour la préservation de notre système de retraite !

M. Christian Dupuy. Ils étaient donc pour les privatisations !

M. Martin Malvy. Il n'y aura ni concertation, ni garantie. Sans le dire, monsieur le Premier ministre, vous incitez déjà ceux qui le pourront, et eux seuls, à se constituer des retraites complémentaires. Où est la solidarité ?

M. Pierre Lellouche. J'en connais d'autres qui devraient prendre leur retraite !

M. Martin Malvy. Votre majorité voulait censurer vos prédécesseurs, Pierre Bérégovoy et René Teulade, sur leur projet de modération de dépenses de santé.

M. Henri Emmanuelli. Voilà !

M. Martin Malvy. Elle avait eu la même attitude en 1989 à l'égard de Michel Rocard et de Claude Evin.

Vous avez soutenu, toute la droite a soutenu, pour des raisons électorales, ceux à qui ils demandaient leur concours pour éviter que n'explose notre système de protection sociale.

M. Henri Emmanuelli. Très juste !

M. Martin Malvy. Nous allons voir maintenant quelle est votre force de conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est cela la réponse !

M. Martin Malvy. En revanche, en réduisant le montant des remboursements, en revenant au principe du double ordonnancier, c'est encore une fois aux plus modestes que vous demandez l'effort. Vous ne réduisez pas les dépenses. Vous les reportez sur les mutuelles, pour ceux qui peuvent y avoir accès. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert-André Vivien. Et vous, qu'avez-vous fait ? Parlez-nous de votre bilan, bon sang ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Martin Malvy. « Faire payer davantage les patients est une erreur. Une augmentation du ticket modérateur se traduirait par un recours aux assurances complémentaires pour les personnes les plus aisées. Les plus démunis seraient les premières victimes. » Quel est cet opposant irresponsable qui condamne ainsi votre projet ?

M. Gérard Jeffray et M. Jean-Louis Beaumont. C'est vous !

M. Martin Malvy. C'est M. Chamard (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), responsable RPR des problèmes de santé. C'était le 19 février. Il est vrai qu'il ajoutait : « Donnez-nous deux mois après les élections pour que chacun mesure la différence de politique ! »

M. Claude Bartolone. Il voulait être ministre !

M. Martin Malvy. Où est la solidarité, monsieur le Premier ministre, quand, pour certains, les familles nombreuses, les personnes âgées, ceux qui ont du mal à finir les fins de mois, le droit à la santé devient une charge devant laquelle on hésite ? Où est la solidarité quand le Gouvernement propose d'interdire l'accès aux soins à une partie de la population immigrée, quand il fragilise la politique d'intégration ?

Vous nous dites que le Parlement peut ne pas débattre du projet de loi sur les privatisations car les Français savaient en choisissant cette majorité quel était son projet. Vous ne leur aviez pas tout dit. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) En tout cas pas tout cela ! Ils attendaient, en contrepartie de l'allègement des charges sur les entreprises, une augmentation des salaires. Nous sommes loin du compte. Aviez-vous dit aux agriculteurs, monsieur le Premier ministre, que vous accepteriez l'accord sur les oléagineux ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En réalité, vous pouvez dégager des cent jours deux satisfactions.

M. Henri Emmanuelli. C'est le retour de l'île d'Elbe !

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas votre retour, à vous !

M. Martin Malvy. La première sur l'évolution des taux d'intérêt. Mais reconnaissez que si Pierre Bérégoz n'avait pas bâti une monnaie stable, conjuré l'inflation et lutté contre la spéculation, nourrie par le discours sur la dévaluation que tenait un certain nombre de vos amis, reconnaissez que si l'Allemagne ne rencontrait pas de grandes difficultés, ce succès vous aurait échappé. On peut inaugurer le musée d'Orsay sans l'avoir conçu. Vous inaugureriez peut-être un jour la Grande Bibliothèque sans l'avoir voulue. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Martin Malvy. La seconde de ces satisfactions, c'est votre emprunt. Mais qu'y a-t-il de si extraordinaire, mes chers collègues,...

M. Robert-André Vivien et M. Eric Raoult. C'est la confiance !

M. Martin Malvy. ... à ce qu'un emprunt d'Etat réussisse quand sa principale caractéristique est de permettre à ceux qui y souscrivent d'échapper à la solidarité des plus-values ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est donc, monsieur le Premier ministre, cent jours de politique que l'opposition demande à l'Assemblée de censurer. Nous savons d'avance quel sera le résultat.

M. Claude Bartolone. On va voir !

M. Alain Griotteray. Les Français ont déjà tranché !

M. Martin Malvy. Mais ne sous-estimez pas ce constat, même si vous le contestez : il devient, chaque jour qui passe, celui que dressent un peu plus les Français.

La confiance se perd parfois plus vite qu'elle ne se gagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Griotteray. Vous êtes bien placés pour le savoir !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vous avoue que j'aurais fait volontiers l'économie de ce débat et de mon intervention à la tribune. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Julien Dray. Fainéant !

M. Philippe Vasseur. Je m'interroge en effet sur l'utilité de débattre de cette motion de censure.

M. Jean Glavany. C'est s'interroger sur la démocratie, ça !

M. Philippe Vasseur. La passion est absente : regardez combien nous sommes, y compris sur vos bancs, messieurs de l'opposition.

Il n'y a pas non plus de suspense : on connaît déjà le résultat.

M. Jean Glavany. Méfiez-vous !

M. Philippe Vasseur. De plus, j'avoue que, comme M. Malvy, mais pour d'autres raisons, cette motion de censure me frustre d'un débat sur les articles,...

Mme Muguette Jacquaint. Il ne fallait pas utiliser le 49-3 !

M. Philippe Vasseur. ... d'une discussion sur le fond du projet de loi de privatisation.

Mme Muguette Jacquaint. Il fallait laisser aller le débat jusqu'à son terme !

M. Julien Dray. On pourrait faire de la parapsychologie !

M. Philippe Vasseur. Et si ce débat n'a pas lieu, la responsabilité en incombe, non à M. le Premier ministre,...

M. Jean Glavany. Est-ce nous qui avons utilisé le 49-3 ?

M. Philippe Vasseur. ... mais à ceux qui se sont fait plaisir en déposant des amendements fantaisistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Peu importe ce qui a pu se passer il y a dix ans. Pour ma part, j'estime que l'on ne puisse pas la justification de ses erreurs dans les égarements passés. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il y a deux façons de concevoir le débat parlementaire et de présenter des amendements.

La première façon, c'est la nôtre.

M. Julien Dray. Fainéant et impoli !

M. Philippe Vasseur. Elle consiste à déposer des amendements pour essayer d'améliorer le texte. C'est ce que nous avons fait.

M. Julien Dray. Vous êtes un mauvais garçon !

M. Philippe Vasseur. A cet égard, je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de nous avoir entendus et d'avoir notamment apaisé les inquiétudes de certains d'entre nous à propos de la possibilité qu'auraient eu des capitaux extra-européens de prendre un certain nombre de positions sur notre territoire.

M. Julien Dray. Pour parler de capitaux, vous êtes un expert !

M. Philippe Vasseur. Je vous remercie donc d'avoir fait en sorte que la disposition qui s'imposait en la matière figure désormais dans le texte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La deuxième façon de déposer des amendements, c'est la vôtre, mesdames, messieurs de l'opposition. Elle consiste à déposer des amendements, non d'amélioration, mais d'obstruction.

M. Julien Dray. Ça ne veut rien dire ! Ça n'existe pas en droit !

M. Philippe Vasseur. M. Alphanéry en a cité quelques-uns mercredi dernier ; je ne vais pas y revenir. Vous en êtes fiers ? A chacun sa conception de la mission du parlementaire.

Mme Muguette Jacquaint. Parce que vous, vous êtes fier des mesures que prend le Gouvernement ?

M. Philippe Vasseur. Je me demande pourquoi vous avez agi ainsi, pourquoi vous avez cherché à faire de l'obstruction.

M. Jean-Louis Beaumont. Eh oui !

M. Philippe Vasseur. Je me suis posé la question, et je n'ai toujours pas de réponse.

Est-ce par idéologie ?

M. Pierre Lellouche. Oui !

M. Philippe Vasseur. Est-ce parce que vous êtes fermement convaincus - comme nous, nous étions convaincus, en 1981-1982, qu'il ne fallait pas nationaliser - que vous devez vous opposer de toutes vos forces à ce texte sur les privatisations ? Mais non,...

M. Alain Griotteray. Très juste !

M. Henri Emmanuelli. Souhaitez-vous que je vous réponde ?

M. Philippe Vasseur. ... puisqu'il est bien loin le temps du « ni, ni » !

M. Julien Dray. Nous, nous n'avons pas bradé !

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas comme vous !

M. Philippe Vasseur. Vous-mêmes, mes chers collègues socialistes, qui n'existez que grâce au parti communiste, vous n'avez pas hésité à procéder à des privatisations partielles. En un an, vous avez cédé au secteur privé 17 milliards de francs d'actifs provenant de sociétés publiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Nous n'avons pas bradé, nous !

M. Philippe Vasseur. Agissez-vous ainsi par souci d'efficacité ? Pensez-vous, vraiment, que les sociétés nationalisées sont plus efficaces que celles du secteur public ?

M. Henri Emmanuelli. Certaines, oui !

M. Philippe Vasseur. Mais, alors, de quelle efficacité parlons-nous ? De l'efficacité sociale ? Alain Griotteray (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) dans son excellent rapport, a démontré qu'il n'en était rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la vérité des chiffres ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Reportez-vous donc à vos propres rapports déposés sous la précédente législature.

M. Robert-André Vivien. Tout à fait !

M. Philippe Vasseur. Les sociétés nationalisées ont malheureusement licencié comme les autres.

M. Henri Emmanuelli. Non, pas comme les autres !

M. Philippe Vasseur. Selon les chiffres cités par Alain Griotteray, elles ont supprimé 100 000 emplois en 1983-1984 et 40 000 supplémentaires entre 1988 et 1991 !

Vous avez raison, monsieur Emmanuelli, elles n'ont pas licencié comme les autres,...

M. Alain Bocquet. Mais presque !

M. Philippe Vasseur. ... elles l'ont fait souvent de façon plus brutale !

De plus, de 1988 à 1991, cela s'est fait après les restructurations, c'est-à-dire à un moment où personne ne s'y attendait, et ce contrairement aux instructions qui avaient été données par le gouvernement de l'époque.

M. Henri Emmanuelli. Vous vous faites plaisir, mais c'est faux !

M. Philippe Vasseur. Non seulement vous faisiez semblant d'avoir une conception du secteur nationalisé qui préservait un certain nombre d'intérêts sociaux, mais, en plus, vous faisiez exactement le contraire.

Donc, vous n'avez pas agi en vue d'une efficacité sociale ! Etait-ce au moins par souci d'efficacité économique ?

Sur ce point, je citerai l'excellent travail de mon collègue et ami Jean-Pierre Thomas, député des Vosges, qui a rédigé un livre blanc sur les privatisations, dans lequel il montre que, hormis Renault, la situation financière des entreprises publiques s'est singulièrement dégradée au cours des dernières années.

M. Henri Emmanuelli. C'est ridicule !

M. Philippe Vasseur. L'endettement a progressé et nous savons tous - sauf M. Emmanuelli qui, pourtant, a été président de la commission des finances et qui devrait donc le savoir - ...

M. Alain Griotteray. Il a même été ministre du budget !

M. Philippe Vasseur. ... que le problème actuel de ces entreprises aujourd'hui est d'être sous-capitalisées. La sous-capitalisation du secteur public concurrentiel peut être évaluée à environ 80 milliards de francs.

L'Etat n'a pas été en mesure de fournir des dotations en capital nécessaires. Au contraire, il a même, dans certains cas, prélevé sous forme de dividendes plus qu'il n'apportait à des sociétés du secteur public.

M. Henri Emmanuelli. Pourquoi alors vendez-vous la poule aux œufs d'or ?

M. Philippe Vasseur. La privatisation partielle à laquelle le parti socialiste a procédé n'a pas été faite en faveur des entreprises.

M. Alain Griotteray. Elle a été faite pour payer les fins de mois !

M. Philippe Vasseur. Exactement !

Les entreprises n'ont pas vu un Etat actionnaire jouer le rôle qui aurait dû être le sien. Et donc, si l'on privatise aujourd'hui, c'est dans un but d'efficacité économique afin de permettre aux entreprises de se recapitaliser.

Une partie du produit de la privatisation...

Mme Muguette Jacquaint. Vous allez brader !

M. Philippe Vasseur. ... permettra, je l'espère, de procéder à la recapitalisation des sociétés qui resteront dans le secteur public. Cela leur donnera d'ailleurs plus de valeur et permettra d'accélérer le rythme des privatisations.

Comment utiliser le reste du produit des privatisations ? D'abord, il ne faut pas disperser l'argent comme cela a été fait en un autre temps. Cet argent doit être utilisé pour relancer l'emploi et l'activité grâce à un programme de grands travaux et, comme cela a été prévu initialement avant que nous soyons obligés de nous adapter à la conjoncture, pour procéder autant que faire se peut au désendettement de l'Etat, car, en la matière, il y a urgence. Et c'est là où, de mon point de vue, le parti socialiste et le parti communiste sont coupables.

M. Alain Bocquet. Ne confondez pas !

M. Philippe Vasseur. Nous ne pouvons pas attendre en raison de l'état de la France. Et si jamais ce débat doit avoir quelque utilité, c'est peut-être de nous donner l'occasion de procéder à un bref examen du bilan.

En effet, on n'a pas suffisamment parlé du bilan de la gauche ! On n'a pas suffisamment parlé de l'état dans lequel nous avons trouvé le pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. On va bientôt parler du vôtre, de bilan !

M. Philippe Vasseur. Nous avons trouvé un pays en récession,...

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Philippe Vasseur. ... avec une baisse du produit intérieur brut, une diminution de la production industrielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et une chute des investissements. Les défaillances d'entreprises feront n'ont jamais été si nombreuses dans notre pays.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Philippe Vasseur. En 1993, 90 000 entreprises feront sans doute faillite ! Merci pour l'héritage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons assisté à des destructions massives d'emplois ! Et la venue des socialistes au pouvoir s'est malheureusement accompagnée d'un drame : la multiplication par deux du chiffre officiel des chômeurs. Voilà le bilan ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) A cela s'ajoute l'addition des déficits publics vertigineux, que nous sommes aujourd'hui obligés de résorber. Le montant de la dette est considérable. Le paiement des seuls intérêts de la dette représente aujourd'hui le deuxième budget civil de l'Etat !

Et je passe sur les problèmes de fond qui n'ont pas été réglés : protection sociale, assurance maladie, assurance chômage et, bien entendu, retraites.

Mme Muguette Jacquaint. Vous, vous allez régler ces problèmes par une lame de fond !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Vasseur, puis-je vous interrompre ?

M. Philippe Vasseur. Pourquoi me laisserai-je interrompre ? Je connais déjà par cœur l'argumentation que vous allez m'opposer : « C'est la faute de la conjoncture internationale ». C'est toujours la faute des autres ! C'est tout de même curieux !

M. Henri Emmanuelli. Non !

M. Philippe Vasseur. Je vais vous poser une devinette, mes chers collègues socialistes. Vous connaissez tous ces trois petits singes que l'on pose parfois sur une cheminée et dont le premier se bouche les oreilles, le deuxième se cache les yeux et le troisième se met la main sur la bouche. Eh bien, connaissez-vous la différence qu'il y a entre ces trois petits singes et le parti socialiste ?

M. Robert-André Vivien. Aucune !

M. Philippe Vasseur. Le parti socialiste ne fait que se boucher les oreilles et se cacher les yeux, alors qu'il devrait mettre sa main sur sa bouche ! Un peu de pudeur, s'il vous plaît, messieurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne faudrait tout de même pas croire que nos réussites seraient simplement le fruit du hasard...

M. Julien Dray. Si !

M. Philippe Vasseur. ... alors que vos échecs tiendraient à la fatalité.

M. Henri Emmanuelli. Aurez-vous le courage de me laisser parler monsieur Vasseur ? (« Assis, Emmanuelli ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Philippe Vasseur. La situation actuelle est en grande partie le résultat de dix années de gestion socialiste.

Hier, en écoutant la radio, j'ai cru faire un cauchemar. J'ai frémi en entendant : « Les socialistes sont de retour » !

M. Julien Dray. Oui !

M. Philippe Vasseur. Au secours, la gauche revient !

M. Julien Dray. Nous vous battons en 1995 !

M. Philippe Vasseur. Vous avez rêvé, monsieur Emmanuelli, d'un retour du genre de celui de l'île d'Elbe. Eh bien, croyez-moi, ce sera Waterloo morne plaine pour le parti socialiste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous me prenez à partie, laissez-moi vous répondre !

M. Pierre Mazeaud. Assis !

M. Henri Emmanuelli. Quand on m'insulte, je me lève !

M. Philippe Vasseur. Sérieusement, vous ne croyez tout de même pas qu'il s'agit d'un retour au pouvoir ? Pas encore ! Pas tout de suite !

M. Henri Emmanuelli. Me laissez-vous vous interrompre, monsieur Vasseur ?

M. Philippe Vasseur. De quel retour peut-il s'agir ?

M. Gérard Jeffray. Du retour aux « affaires » !

M. Eric Raoult. Ou plutôt des affaires ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint. A chaque fois, c'est Waterloo !

M. Philippe Vasseur. Il ne peut s'agir que d'un retour à l'idéologie du passé,...

M. Gérard Jeffray. Tout à fait !

M. Philippe Vasseur. ... un retour aux vieilles erreurs, un retour à ce que nous avons connu dans les années flamboyantes de l'illusion ! Permettez-moi d'être inquiet !

M. Julien Dray. Et vous, vous prenez votre revanche sur l'école publique ! Quelle idéologie réactionnaire !

M. Robert-André Vivien et M. Pierre Mazeaud. Faites-les taire, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Dray, vous n'avez pas la parole.

Poursuivez, monsieur Vasseur.

M. Henri Emmanuelli. En plus, M. Vasseur se présente en victime !

M. Philippe Vasseur. Monsieur le président, j'espère que vous décompterez les vociférations de mes collègues du temps de parole qui m'est accordé !

M. Georges Hage. Le président est strict sur les temps de parole !

M. le président. Monsieur Hage, je vous en prie.

M. Philippe Vasseur. Permettez-moi d'être inquiet quand j'observe ce retour en arrière...

M. Henri Emmanuelli. Vous pouvez !

M. Philippe Vasseur. ... sur ces illusions qui étaient des illusions perdues.*

Permettez-moi aussi de m'interroger sur ce qu'a été le socialisme au cours de ces dix dernières années.

Prenons le bilan. Qu'y a-t-il de moins mauvais dans ce bilan ? Les échanges internationaux, la tenue de la monnaie, le ralentissement de l'inflation.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas à un mercenaire du groupe Hersant de parler du socialisme !

M. Philippe Vasseur. Il s'agit effectivement de bons résultats. Mais je n'avais pas cru comprendre que cela faisait partie des priorités que s'étaient assignées les socialistes quand ils sont arrivés au pouvoir.

M. Robert Pandraud. Très juste !

M. Henri Emmanuelli. Vous n'aurez même pas un demi-maroquin ! Ils sont déjà tous pris !

M. Philippe Vasseur. En revanche, quels sont les plus lourds et douloureux échecs de ces dix années de gestion socialiste ? C'est, bien entendu, l'emploi, l'égalité des chances, ...

M. Julien Dray. Vous allez détruire l'école publique !

M. Philippe Vasseur. ... le respect des valeurs morales et de l'Etat républicain. Voilà quels sont les échecs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il vous est impossible, monsieur le Premier ministre, à vous comme à votre gouvernement et à votre majorité, de prétendre effacer en trois mois dix années de gestion socialiste !

Néanmoins, il y a urgence. Nous devons entamer tout de suite, sans tarder, l'effort de redressement que le pays attend de nous. Les privatisations - nous l'avons démontré et Patrick Devedjian le démontrera à nouveau tout à l'heure - s'inscrivent dans cette urgence.

M. Julien Dray. Les bonnes affaires !

M. Alain Bocquet. Vous avez écrit le contraire dans la presse !

M. Philippe Vasseur. Nous ne pouvons attendre. Certes, vous pouvez faire de l'obstruction et essayer d'entraver notre action, mais vous le faites à vos risques et périls (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste). Vous le faites aussi contre la volonté populaire qui s'est exprimée il y a un peu plus de trois mois...

Mme Muguette Jacquaint. Quelle volonté populaire ? 43 p. 100 !

M. Philippe Vasseur. ... et contre l'intérêt de la France. Cette obstruction ..

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas de l'obstruction !

M. Philippe Vasseur. Oh, je sais, vous avez juridiquement raison, même si vous êtes politiquement minoritaires. Mais, moralement, ...

M. Alain Bocquet. Et même moralement !

M. Philippe Vasseur. ... si je peux me permettre d'employer ce mot, vous avez tort.

M. Julien Dray. S'agissant de morale, vous feriez mieux d'en rester là !

M. Robert-André Vivien. La morale, ils ne savent pas ce que c'est !

M. Philippe Vasseur. Laissez-nous agir, laissez-nous faire !

Mme Muguette Jacquaint. Non, nous ne vous laisserons pas faire !

M. Philippe Vasseur. Ayez au moins un peu de pudeur, un peu de décence ! Laissez-nous au moins essayer, pendant les premiers mois, de redresser le pays que nous avons trouvé dans la situation que j'ai décrite tout à l'heure.

M. Claude Bartoiono. Quelles incantations !

M. Philippe Vasseur. Monsieur le Premier ministre, voilà trois mois, vous avez prononcé devant cette assemblée un discours d'investiture à l'issue duquel vous avez engagé la responsabilité de votre gouvernement. Nous avons voté massivement en votre faveur.

La majorité est nombreuse, ...

M. Julien Dray. Aujourd'hui, pas trop !

M. Philippe Vasseur. ... pluraliste et diverse.

M. Jean-Pierre Defontaine. Pour être diverse, elle l'est !

M. Philippe Vasseur. Elle s'exprime. Parfois elle s'impatiente. Nous avons les uns et les autres la volonté d'apporter notre pierre à l'édifice, de faire preuve d'imagination et d'audace. Nous proposons, mais jamais nous ne nous opposons. Nous voulons contribuer, à vos côtés, au redressement de la France, et c'est pourquoi, aujourd'hui, à l'occasion de la discussion cette motion de censure, nous nous renouvelons, sans états d'âme, notre adhésion, notre confiance...

Mme Muguette Jacquaint. Ça, on l'avait déjà compris !

M. Philippe Vasseur. ... afin que vous puissiez réussir. Car, à travers votre réussite, c'est de la réussite de tout notre pays, c'est la réussite de la France qu'il est question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'utilisation du 49-3 sur le projet de privatisation est tout à la fois un coup de force, un aveu de faiblesse et une façon d'abaisser le Parlement.

C'est d'abord un coup de force contre la démocratie parlementaire que de refuser le débat pluraliste sur un texte aussi important qui conditionne l'avenir du pays et son indépendance. C'est une tentative d'étouffer la protestation des salariés alors que, sur cette loi, ni les directions des vingt et une entreprises concernées ni les organisations syndicales représentatives n'ont été consultées.

C'est un aveu de faiblesse du Gouvernement. Même avec une majorité écrasante, il craint la démocratie. Il profite de la période estivale pour perpétrer, avec l'aval du Président de la République, un mauvais coup contre la France.

C'est l'abaissement du Parlement car rien ne justifie la procédure dangereuse du 49-3. Les gouvernements précédents n'avaient pas résisté à la tentation d'en user chaque fois qu'ils se heurtaient à la résistance de l'Assemblée et au mécontentement populaire. Votre gouvernement veut mettre en œuvre une politique rétrograde à marche forcée.

Les nationalisations de la Libération et celles de 1982 constituent une originalité française. Il serait dramatique de les sacrifier sur l'autel du dogmatisme ultralibéral à la mode de Maastricht.

Certes, les entreprises nationales sont une contradiction vivante entre l'intérêt général et les exigences de la rentabilité financière. Mais le bilan est loin d'être négatif si l'on considère, par exemple, les services publics des transports, de l'énergie, des télécommunications.

Ces entreprises, ce sont aussi des droits sociaux significatifs inscrits dans les statuts. Qui peut oublier que la Régie Renault fut à l'avant-garde pour la troisième et la quatrième semaine de congés payés ?

M. Robert Pandraud. Parlez-nous donc des « Dix » !

M. André Gérin. Si les entreprises nationales sont un obstacle, ce n'est pas à l'efficacité économique, à moins de prétendre que les ingénieurs de Thomson ou les concepteurs de l'Aérospatiale ne sont pas au niveau de leurs homologues des multinationales privées. Elles sont surtout un obstacle à une déréglementation sans frein et à l'ultralibéralisme qui porte la marque du marché unique et de Maastricht. Pour la Commission de Bruxelles l'ennemi ce n'est pas la domination commerciale américaine mais l'originalité française en matière de service publics.

Quelles orientations prévaudront demain ? La logique industrielle ou la logique financière ? La logique de l'argent pour l'argent ou la logique des hommes et de l'économie du pays ?

Qui aura le dernier mot à travers la « commission de privatisation » ? Les lobbies, les capitaines d'industrie formés à l'américaine...

M. Alain Griotteray. Tapie !

M. André Gérin. ... ou bien la représentation nationale, les députés, les maires, les élus locaux, les syndicats, les associations ?

A Lyon, par exemple, va-t-on décider de fermer Ciapem-Brandt du groupe Thomson après Paris-Rhône, Calor, Schneider, Rhône Poulenc ? Va-t-on dévitaliser la deuxième agglomération du pays de ses usines et des familles populaires pour en faire, au hit parade, la deuxième place financière ? Quel responsable de la nation prendra cette responsabilité dans une agglomération exsangue où le taux de chômage atteint 30 à 40 p. 100 pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans ?

La France est à vendre et, pour quelque 300 milliards de francs, banques et groupes étrangers pourront faire main basse sur ces entreprises.

Premier exemple : avec la privatisation de RVI, de Rhône Poulenc et d'Elf Aquitaine, cette braderie toucherait, dans la région Rhône-Alpes, aux bases industrielles stratégiques de notre industrie chimique et pétrolière et de l'industrie du poids lourd.

Avec la privatisation d'Elf Aquitaine, on assisterait vraisemblablement à l'éclatement du groupe qui a pourtant permis de soustraire le pays à la domination des « Majors » et des États-Unis et au groupe Elf de constituer le pivot fédérateur autour duquel s'est recomposé, dans les années quatre-vingt, le grand secteur national chimique.

Une autre logique prévaudrait demain dans le cadre de la privatisation. Elf serait déchargé de ses responsabilités nationales, notamment en matière d'emploi et d'aménagement du territoire.

Le deuxième exemple concerne le groupe Rhône Poulenc où se développe une stratégie de régression de nos bases nationales au profit de la croissance externe du groupe. De 1983 à 1991, en France, les dépenses de recherche ont baissé de 24 p. 100 et les ventes ont chuté de 33 p. 100. Les nationalisations de 1982 n'ont pas réussi parce que les entreprises et les banques ont été gérées avec les mêmes critères de rentabilité que les firmes capitalistes, au détriment de l'emploi et de la production nationale. A Rhône Poulenc, les effectifs en France ont été réduits de 22 p. 100 en cinq ans. Dans le même temps, le groupe investissait 40 milliards de francs à l'étranger, particulièrement aux USA. Rhône Poulenc, désireux d'être un bon candidat aux privatisations, annonce la cession de sa participation dans Roussel Uclaf. C'est le groupe allemand Hoechst, majoritaire, qui prévoit à terme le transfert de la division agro-vétérinaire de Roussel vers la maison mère. C'est aussi l'abandon progressif de la recherche fondamentale. En fait, Rhône Poulenc est déjà devenu financièrement un groupe américano-français abandonnant la filière nylon, la chimie, l'aspirine, la vanilline.

Alors que le sida constitue un défi de civilisation - il n'y a pas de coopération franco-française et européenne entre Rhône Poulenc, Meyrieux et Roussel Uclaf - on parle de morale, mais c'est la drogue que constitue l'argent qui prime tout.

Troisième exemple : Renault Véhicules Industriels dont le site de Vénissieux Saint-Priest, premier établissement industriel de la région Rhône-Alpes, a été le berceau de notre industrie nationale du poids lourd en est à son quinzième plan de licenciements depuis 1979. Alors que la productivité en France a augmenté de 100 p. 100, le groupe a englouti 5 milliards de francs aux États-Unis dans l'achat de Mack avec comme résultat des pertes approchant les 3 milliards de francs.

RVI est un groupe miné par le privé. Il existe un département d'études et de recherches à Saint-Priest, leader en Europe. C'est un lieu de pillage pour les entreprises Mack et Volvo. Or la fusion Renault-Volvo est déjà annoncée comme possible pour le 31 août par Louis Schweitzer, le président-directeur général de Renault.

Si le Gouvernement considérait l'industrie française du poids lourd comme une chance pour notre économie et l'emploi, il mettrait fin à l'aventure Mack et au pillage par Volvo.

Avec les privatisations, vous vous apprêtez, dans une situation de tempête internationale, à larguer les dernières amarres qui retenaient le navire industriel de la France.

N'est-ce pas mépriser ce qui fait l'honneur de la France, les fleurons de notre industrie, comme Berliet et Saviem, que de transformer les ouvriers, les employés, les techniciens et les cadres en colleurs d'étiquettes dans des hangars d'assemblage ou des hommes, porteurs de mémoires, de traditions ouvrières, démocratiques, en laveurs de vitres ? C'est ce

que l'on appelle aujourd'hui « les usines tournevis ». On y colle des étiquettes « made in Germany », « made in USA », « made in Japan » ! Est-ce cela la modernisation, la grandeur de la France ?

La recherche du moindre coût salarial sera l'objectif premier de ces groupes. Au gré des parités monétaires, ils investiront là où la plus grande exploitation des salariés leur sera permise.

Cela se traduira, en France, par de nouvelles suppressions d'emploi, de nouvelles aggravations des conditions de travail, par le développement en grand de la précarité, de la flexibilité, par la remise en cause des statuts, des conventions collectives et par des délocalisations dont les exemples de Hoover et Grundig ne nous donnent aujourd'hui qu'un pâle aperçu.

La seule conception possible de la modernité est, selon nous, celle qui assure le plein emploi. Or, la privatisation va entraîner une vente massive du patrimoine national. C'est une internationalisation sauvage, débridée, qui va se produire.

A qui fera-t-on croire que vendre Renault à Fiat, à Volvo, ou à des japonais créera des emplois en France ? A qui fera-t-on croire que brader Rhône-Poulenc à Hoechst réduira le prix des médicaments remboursés par la sécurité sociale ?

Imagine-t-on sérieusement convaincre les habitants du Sud-Ouest que l'entrée de Boeing dans le capital de l'Aérospatiale serait une chance pour l'aménagement du midi toulousain ?

Thomson, l'Aérospatiale, la SNECMA, Renault aussi, participent directement de notre défense nationale, de la capacité pour la France de prendre des choix en réelle indépendance.

Et que l'on n'aille pas dire que les intérêts généraux seront protégés ! La limitation à 20 p. 100 de la vente à des sociétés extérieures à la Communauté n'est qu'un trompe-l'œil de dernière minute puisque rien n'empêchera le premier acheteur allemand ou espagnol de revendre ses parts à un trust nippon ou américain.

M. Louis Pierna et M. Alain Bocquet. Tout à fait !

M. André Gérin. Est-ce vraiment ce que souhaitent les Français ? Est-ce vraiment ce pour quoi ils ont voté en mars dernier ? Ce n'est même pas ce que disent certains élus de la majorité. Il y avait donc matière à un débat qui aurait pu être profitable à condition de ne pas s'enfermer dans le dogmatisme, mais d'avoir à l'esprit l'intérêt de l'emploi, des petites et moyennes entreprises et l'indépendance nationale.

Aujourd'hui, il n'est plus question de croissance zéro ou, selon un cruel euphémisme, d'une croissance négative de un point. Si un effort urgent n'est pas fait, le produit intérieur brut risque de se dégrader de trois à cinq points.

Or, emportée par une sorte d'ivresse idéologique, la droite refuse de voir la réalité en face. Nous ne sommes plus en 1986 ! Si on relie ce projet aux négociations sur le GATT, l'Europe n'est plus seulement ouverte, mais offerte aux capitaux américains et japonais.

M. René Carpentier. C'est vrai !

M. André Gérin. Depuis 1986, la crise mondiale s'est aggravée ; la France a perdu son rôle original entre les Etats-Unis et l'ancienne URSS. Elle est peut être le bras nucléaire de l'Allemagne, mais son déclin économique s'est accru. Le libéralisme et les privatisations ont montré, en Grande-Bretagne et ailleurs, qu'ils n'engendraient qu'un surcroît de misère, de chômage et d'inégalités sociales.

N'est-ce pas de la cécité volontaire que de refuser de voir qu'en 1993, dans la tourmente planétaire, le secteur nationalisé est une chance pour la France ?

Le projet est également inacceptable quant aux conditions de la dénationalisation. L'Etat n'a aucun droit de brader les entreprises nationales en dessous de leur valeur réelle.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. André Gérin. Or, c'est ce qui se passera nécessairement si la vente a lieu aux conditions du marché boursier, à un prix inférieur à la valeur réelle, pour attirer les acheteurs et d'abord les spéculateurs étrangers.

Au lieu d'alléger la dette publique et d'aider l'emploi et la croissance, la privatisation appauvrira notre pays. L'Etat vendra son capital pour financer des contrats emploi-solidarité supplémentaires.

La crise appelle des solutions neuves. Les entreprises nationales peuvent contribuer, si on leur en donne les moyens, à animer la relance économique. Le Gouvernement a lancé un emprunt pour préparer la privatisation. N'aurait-il pas été couvert, et au-delà, s'il avait eu pour but de renforcer le capital des entreprises publiques avec pour priorité l'emploi et la création de richesses en France ?

Pour conquérir la maîtrise de son économie, la France a besoin d'entreprises nationalisées efficaces, dynamiques, d'un secteur nationalisé étendu, ouvert à des coopérations utiles avec le secteur privé aux plans national et international. La leçon du passé rejoint l'exigence du présent. Les entreprises nationales répondent toujours au programme du Conseil national de la Résistance qui se prononçait « pour l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie,... pour le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun ».

Loin d'être obsolète, un secteur nationalisé étendu trouve aujourd'hui une nouvelle raison d'être avec la guerre économique qui sévit au plan mondial.

La logique qui est la nôtre n'est ni celle de l'étatisme ni celle du protectionnisme. Il s'agit, au contraire, de mieux coopérer avec les autres pays dans l'intérêt mutuel. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui s'est passé avec les réussites d'Airbus ou Ariane espace ?

Pour répondre aux besoins de croissance, d'emploi et de justice sociale, il faut renouveler la conception des entreprises nationales en rompant avec la domination de l'argent. Cela suppose des droits nouveaux permettant aux travailleurs d'intervenir efficacement dans la gestion, des conseils d'administration comprenant une majorité de salariés et désignant la direction de l'entreprise. C'est une orientation fondamentalement neuve qui doit être mise en œuvre.

Monsieur le Premier ministre, les députés communistes sont déterminés à agir avec les salariés pour empêcher la casse de cet atout majeur pour la maîtrise du développement national. Et cette action ne fait que commencer.

Les députés communistes voteront la censure pour marquer leur refus de mettre en cause l'acquis de la Libération auquel leur parti a contribué avec le général de Gaulle.

Ils censureront ainsi la politique de délocalisations, de chômage et d'abandon du patrimoine national.

Ils censureront votre politique qui contribue à l'effacement de la représentation nationale, à l'abaissement du Parlement et au discrédit des députés, élus du suffrage universel il y a à peine cent jours. Nous refusons la dérive monarchique, le glissement vers un pouvoir personnel.

M. Robert Pandraud. Vous vous trompez d'époque !

M. André Gérin. La concentration du pouvoir constitue une menace pour les libertés publiques et la démocratie. Cette loi de privatisation a été imposée. Elle constitue un point de départ dangereux. Il n'y a pas une minute à perdre

pour empêcher qu'elle ne soit opérationnelle. Tout ce qui mettra en cause l'appareil productif sera source de gâchis, nous le combattrons sans relâche.

Nous en appelons aux ouvriers, employés, cadres et ingénieurs pour défendre leurs droits, conventions, acquis, savoir-faire, métiers et pour défendre l'entreprise France.

Rassemblons-nous pour être acteurs et décideurs, pour conquérir une citoyenneté garante de l'avenir des entreprises, pour empêcher les mauvais coups contre l'économie nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, voici non pas mon discours, mais les 3 845 amendements qui ont été déposés par l'opposition. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. C'est un vrai déménagement !

Mme Muguette Jacquaint et M. Louis Pierna. C'est la démocratie !

M. Patrick Devedjian. Il faut comparer l'épaisseur de ces 3 845 amendements à celle du projet de loi de privatisation composé de vingt et un articles qui tiennent dans quatorze pages. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas à son épaisseur que l'on juge un projet de loi !

M. Patrick Devedjian. Soyez assez aimables pour me laisser poursuivre !

M. Philippe Vasseur. Ils ne sont pas nombreux, mais ils font du bruit !

M. Patrick Devedjian. Je ne vous ai pas pris à partie, je ne fais que commenter, ce qui est le droit de chacun des députés dont vous défendez la liberté d'expression.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Patrick Devedjian. Si l'on compte cinq minutes par amendement, 3 845 amendements représentent environ 316 heures de débat. A quarante heures de débat par semaine - la gauche devrait être d'accord sur ce rythme - cela fait huit semaines de travail.

M. Julien Dray. Travaillez !

Mme Jeanine Jambu. Cela valait la peine !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Dans quel état avez-vous mis la France, messieurs les socialistes !

M. Patrick Devedjian. Quand on dépose ainsi 3 845 amendements, c'est évidemment que l'on entend faire obstacle au travail du Parlement.

M. Julien Dray. Travaillez !

M. Patrick Devedjian. On entend d'ailleurs le faire de manière très explicite puisque tel amendement, par exemple, stipule que « Le Gouvernement ne pourra privatiser plus de 1 p. 100 du capital de telle société »...

M. Eric Raoult. Obstruction !

M. Patrick Devedjian. ... et que tous les autres sont construits sur le même modèle, seul le pourcentage variant. En effet, le deuxième amendement remplace 1 p. 100 par 2 p. 100, le troisième fait état de 3 p. 100, etc. Pour chacune des sociétés privatisées, un amendement vise à préciser que le Gouvernement devra accepter que les accords conclus avec tel ou tel sous-traitant soient maintenus. Des centaines d'amendements peuvent être rédigés sur ce modèle !

M. Alain Boquet. Vous êtes pour les privatisations. Vous vous enterrez le Général de Gaulle !

M. Patrick Devedjian. Vous disiez tout à l'heure, monsieur le président Malvy, que la majorité actuelle avait agi de la même façon en 1981. C'est parfaitement vrai. Mais je pensais que nous avions tous fait des progrès depuis cette époque ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Martin Malvy. Ce qui est vrai pour vous est vrai pour les autres !

M. Patrick Devedjian. En vous référant aux errements de ce moment, voudriez-vous dire que votre formation entend revenir à la culture qu'elle avait à l'époque, alors que nous avions tous cru comprendre que vous aviez fait beaucoup de progrès ? Chacun a donc compris que 95 p. 100 de vos amendements étaient factices.

Vous écrivez, dans le dernier considérant de votre motion de censure, sans doute celui auquel vous attachez le plus d'importance, que vous déposez cette motion parce que le Gouvernement « musèle sa propre majorité ».

M. Didier Migaud. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. C'est ce que dit M. Millon !

M. Patrick Devedjian. Un tel exemple est suffisamment explicite et montre qui veut museler le Parlement en recourant à de telles méthodes.

Vous avez choisi de vous battre sur la loi de privatisation.

Mme Muguette Jacquaint et M. Louis Pierna. Eh oui !

M. Patrick Devedjian. Vous ne pouviez, à mon sens, choisir plus mauvais terrain, même si, je le sais bien, le parti socialiste a surtout été entraîné par le parti communiste dans ce combat douteux,...

M. Alain Bocquet. Nous sommes fidèles à la Résistance !

M. Patrick Devedjian. ... puisque c'est ce dernier qui avait commencé par déposer 1 300 amendements et que vous n'avez fait que suivre. De la même manière, le parti communiste nous a honorés de quelques effectifs squelettiques brandissant des pancartes devant les portes de l'Assemblée.

Mme Muguette Jacquaint. Quel mépris !

M. Patrick Devedjian. Nous avons bien compris que c'était une bataille politique entre vous. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mais c'est un mauvais débat parce que l'opinion publique ne peut pas comprendre ce que vous lui dites.

Non, on ne privatise pas, monsieur Malvy, la quasi-totalité du secteur public, comme vous l'écrivez dans cette motion de censure. Le programme, qui va se dérouler sur plusieurs années d'ailleurs,...

M. Alain Bocquet. Air France, par exemple !

M. Patrick Devedjian. ... - et vous y avez même fait référence dans votre intervention - concerne un effectif de 705 000 salariés, ce qui représente 40 p. 100 du secteur public et non pas la quasi-totalité.

M. Martin Malvy. Presque rien !

M. Patrick Devedjian. Non, il n'est pas vrai non plus que « le Gouvernement brade la patrimoine public », comme vous l'écrivez encore,...

M. Alain Bocquet. Si, Air France !

M. Patrick Devedjian. ... car la loi met en place de très sérieuses garanties quant à l'estimation et quant aux choix des acquéreurs, garanties que nous avons été obligés d'étendre à la loi dite « de respiration du secteur public » parce que ce sont des précautions que vous n'avez pas prises pour les privatisations que vous avez vous-mêmes conduites.

Mme Muguette Jacquaint. Vous n'êtes pas très à l'aise. Vous essayez de vous justifier.

M. Patrick Devedjian. Parmi les privatisations de 1986-1988, vous ne trouverez aucun scandale comme c'est, hélas, trop souvent le cas dans la gestion de certaines entreprises nationalisées - je n'en citerai aucune pour ne faire de peine à personne !

Le 28 octobre 1989, la majorité socialiste, après une vaste campagne de calomnies, déclenchait une commission d'enquête pour essayer de découvrir des anomalies dans les opérations de privatisation et publiait un pauvre rapport abouissant à la seule conclusion que, « dans l'état actuel du capitalisme français, on ne peut se passer de l'État, directement ou indirectement, comme partenaire important ». Vous ne semblez pas avoir changé d'avis depuis. Pourtant, quelques jours auparavant, le 11 octobre, le rapporteur socialiste avait déclaré à la presse : « Le ni-ni n'est pas tenable. » Vous en étiez déjà conscients !

Le monde a considérablement changé depuis. Les États fondés sur l'idéologie de la propriété collective des forces de production se sont effondrés. Même un homme aussi profondément de gauche que Jean Peyrelevade n'hésite pas à écrire dans un livre récent, *Pour un capitalisme intelligent* : « On attendait plus de souplesse intellectuelle des socialistes, partisans déclarés de l'économie mixte. Vaine espérance ! La mixité qu'ils prêchent ressemble à celle des écoles élémentaires de notre enfance : d'un côté, l'école des garçons, de l'autre, celle des filles, séparées par de robustes grilles. L'État-garçon, majoritaire, détient le pouvoir, comme les administrateurs et le président, fixe le dividende. Que reste-t-il aux actionnaires privés ? »

Presque tous les pays privatisent.

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas une réussite ! Voyez la Grande-Bretagne !

M. Patrick Devedjian. Ainsi, un hebdomadaire estimait que, pour la seule Europe, le volume de ce qui sera privatisable d'ici à la fin de 1994 pouvait être chiffré à environ 350 milliards de francs. Tout le monde veut privatiser, sauf vous qui ne voulez pas, ou plutôt qui ne voulez plus.

M. Alain Griotteray. Très juste !

M. Alain Bocquet. Nous, nous n'avons jamais voulu !

M. Patrick Devedjian. Car enfin, la présente loi n'est qu'une loi modificative de la loi de privatisation du 6 août 1986 et elle ne change rien à sa philosophie. Faut-il le rappeler ?, elle n'a pas été abrogée par les gouvernements de gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Patrick Devedjian. Car enfin, dans le budget pour 1993, la gauche a inscrit 14 milliards de recettes de privatisations et, naturellement, mis à part le Crédit local de France, ces recettes ne sont pas rentrées. D'une certaine manière, nous ne faisons que mettre en œuvre les dispositions budgétaires que vous avez engagées. Vous avez laissé un déficit budgétaire record. Vous ne voudriez tout de même pas nous interdire de le combler ! Certes la privatisation n'est pas une panacée,...

M. Alain Bocquet. Ah !

M. Patrick Devedjian. ... et je reconnais bien volontiers qu'il est d'excellents dirigeants d'entreprises publiques comme de médiocres dirigeants d'entreprises privées. Il me semble par exemple que, ces derniers temps, Renault a été mieux gérée que Peugeot.

Mme Muguette Jacquaint. Il va être heureux, Calvet !

M. Patrick Devedjian. Ce propos n'engage que moi.

D'ailleurs, beaucoup de chefs de grandes entreprises circulent entre privé et public, même s'ils sont issus de ce dernier secteur. Là n'est donc pas le débat. Et, loin des préjugés, il faut essayer de comprendre la vraie logique des privatisations.

Quelle est-elle ? Les marchés sont aujourd'hui des marchés mondiaux, c'est un truisme que de le dire. Il faut pour les affronter des entreprises à taille planétaire et partout on voit se développer des phénomènes de concentration. C'est la taille qui permet d'être présent partout...

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Patrick Devedjian. ... et, par des économies d'échelle, de produire à des prix de revient compétitifs. C'est la taille qui permet de conserver un marché national qui peut résister au dumping de l'étranger.

M. Michel Grandpierre. Et les délocalisations ?

Mme Muguette Jacquaint. Et la taille du chômage ?

M. Patrick Devedjian. Au bout du compte, c'est la survie ou la mort des entreprises qui est en jeu.

Parmi les deux cents premières entreprises mondiales, huit seulement sont françaises, dont deux sont encore nationalisées à ce jour. Parmi les quinze premières entreprises européennes, aucune n'est française. Dans chacune des grandes branches nos entreprises sont dominées par plus puissants qu'elles. Dans les pétroles, Shell et BP devançant largement Elf ou Total. Dans l'automobile, Daimler-Benz et Fiat devançant Peugeot et Renault. Dans l'électricité, Siemens dépasse Alcatel-Alsthom. Dans l'alimentation, Unilever laisse BSN loin derrière et, dans la banque, Deutsche Bank fait trois fois mieux que la meilleure des banques françaises. Cela compte plus que le GATT dans la compétition internationale, messieurs les protectionnistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les dotations de l'État en capital n'ont cessé de baisser : onze milliards en 1990 contre cinq seulement en 1991 et pas plus en 1992. En 1986, à titre de comparaison, le gouvernement de Jacques Chirac avait doté les entreprises publiques de 34 milliards de francs !

Il y a pire, l'État contribue au capital des entreprises publiques, il perçoit des dividendes. Si bien qu'en 1991 et en 1992 il a reçu plus qu'il n'a donné : le solde en sa faveur est de 1,4 milliard en 1991 et de 1,3 milliard en 1992. Est-ce ainsi, messieurs les interventionnistes, qu'on soutient l'investissement et qu'on lutte contre le chômage ?

En outre, j'entends quelques-uns sur les bancs de l'opposition dire qu'on devrait affecter la totalité du produit des privatisations à la recapitalisation des entreprises nationales : est-ce ce que vous avez fait ? Faut-il rappeler que les fonds retirés par les gouvernements de gauche au titre de la loi sur la respiration du secteur public, environ 15 milliards, ont été affectés au traitement social du chômage et non pas aux dépenses d'investissement pour les entreprises ? Rien pour les entreprises publiques !

Oui, ces fonds manquent à nos entreprises pour créer des emplois. A qui la faute si elles n'ont pas assez souvent une taille suffisante ? La taille se conquiert d'abord par l'absorption des plus petits.

M. Louis Pierna et Mme Muguette Jacquaint. Eh bien, les P.M.E. vont vous dire merci !

M. Patrick Devedjian. Il faut pour cela disposer de beaucoup de capitaux propres. L'emprunt n'y suffit pas, car l'endettement a ses limites naturelles et un coût qui pénalise le développement. L'État n'a plus les moyens, si tant est qu'il

les ait jamais eus, de financer les besoins très importants en capitaux propres des entreprises, trop nombreuses, du secteur public. En conservant leur contrôle, il les condamne à s'anémier et à ne plus être concurrentielles, faute d'avoir la taille suffisante. Seul le marché financier peut, par voie de fusion-absorption et par voie d'augmentation de capital, leur fournir les capitaux indispensables à leur développement.

Avec le « ni-ni », notre pays a perdu du temps, au profit de ses concurrents. Certains, qui sont campés sur le pré carré, voudraient se protéger contre l'extérieur afin de conserver des emplois français mais la nationalisation ne protège pas contre l'extérieur ! Une entreprise qui s'anémie est condamnée, à terme plus ou moins lointain, par la concurrence qui lui prend ses parts de marché...

M. Alain Bocquet. Et ses usines !

M. Patrick Devedjian. ... et l'amène à licencié de plus en plus.

Aucune des privatisations de 1986-1988 n'est tombée sous contrôle étranger et le renforcement du dispositif, avec l'action spécifique et le maintien de la règle des 20 p. 100, est de nature à mieux satisfaire à l'exigence d'indépendance. On observera que l'abrogation automatique de l'action spécifique au-delà de huit années, comme l'avait souhaité la commission des finances, aurait présenté un risque à l'égard du Conseil constitutionnel. Je crois que le Gouvernement a bien fait de ne pas accepter cet amendement.

La nationalisation est de plus en plus incompatible avec les règles de fonctionnement du marché unique.

M. Alain Bocquet. Voilà la vérité : Maastricht !

M. Patrick Devedjian. Dans la mesure où l'Etat-actionnaire est appelé à subventionner les pertes, et parfois lourdement, c'est une infraction aux règles de la concurrence loyale. Cela vaut sur le plan européen mais aussi sur le plan international. Il ne faut pas chercher ailleurs le prétexte du protectionnisme américain à l'égard de l'acier français en général et d'Usinor en particulier.

M. Alain Bocquet. Cela existe pourtant !

M. Patrick Devedjian. La nationalisation ne protège pas contre le chômage. C'est parce qu'une entreprise manque de capitaux propres qu'elle ne peut investir si elle ne fait pas de profits. Car l'emprunt, aux taux élevés que nous connaissons, hélas ! encore, empêche l'investissement d'être rentable et donc d'avoir lieu.

Une entreprise qui ne peut investir par capitaux propres limite considérablement les créations d'emplois.

On aurait tort de dire que les entreprises privatisées vont licencier plus que les nationalisées pour gagner de la productivité.

M. Alain Bocquet. Et pourtant...

M. Patrick Devedjian. On aurait tort, d'abord parce que toutes les entreprises doivent gagner de la productivité, ne serait-ce que pour survivre.

M. Alain Bocquet. Et les hommes ?

M. Patrick Devedjian. Ensuite, parce que les entreprises nationalisées ont licencié comme les autres, car les lois de l'économie s'imposent à tous. C'est parce que nous avons besoin de capitaux pour développer les entreprises qu'il faut développer Paris comme place boursière. Nous avons vu que ce qui permet leur développement, c'est l'augmentation de capital. En d'autres termes, élargir toujours plus le nombre des actionnaires est la condition de la croissance.

Si nous voulons conserver un actionariat national, nous avons besoin d'élargir le marché français des actions. C'est aussi la condition pour reconvertir vers l'investissement des entreprises les capitaux immobilisés dans les Sicav monétaires.

Depuis 1986, la capitalisation boursière de la place de Paris a doublé, mais elle n'atteint que 36 p. 100 de celle de Londres. Notre capitalisation est à 29 p. 100 du PIB français, tandis que Londres est à 97 p. 100 du PIB britannique.

M. Jean-Claude Gayssot. Et alors ?

M. Alain Bocquet. Il y a un chômage incroyable en Angleterre !

M. Patrick Devedjian. Qui ne voit que la modestie de notre marché des capitaux est un obstacle à la croissance de nos entreprises ?

En conclusion, nous savons que le redressement de la France est une œuvre d'efforts et de patience. Il y faut de la constance. De 1986 à 1988, les très brillants résultats du gouvernement de Jacques Chirac avaient permis des recettes supplémentaires pour les budgets suivants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Martin Malvy. Et la croissance mondiale ?

M. Patrick Devedjian. Ils ont été, hélas ! dilapidés par un gouvernement de cigales qui n'a pas poursuivi l'effort de diminution des déficits publics.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Patrick Devedjian. Et cela, ce n'est pas une cause mondiale !

Ces facilités du gouvernement Rocard, nous les payons aujourd'hui avec des déficits publics historiques pour notre pays. Ce sont ces déficits qui ont empêché Pierre Bérégovoy de baisser les taux d'intérêt malgré, il est vrai, le succès de sa lutte pour la maîtrise de l'inflation et pour la défense de la monnaie. Mais il n'a pas pu le faire à cause des déficits publics que Michel Rocard avait laissé filer.

Sans baisse de taux d'intérêt pas d'investissement. Ce dernier a baissé de 25 p. 100 de 1991 à 1992. Sans investissement, pas de création d'emplois.

Monsieur Malvy, les mesures de réduction des déficits publics sont indispensables pour contenir le chômage, contrairement à ce que vous écrivez dans votre motion. Il serait temps de le comprendre. Cela est si vrai que la politique du Gouvernement porte déjà des fruits.

Mme Muguette Jacquaint. 350 000 chômeurs de plus !

M. Patrick Devedjian. Ce n'est pas par hasard que la Banque de France a pu baisser à dix reprises en cent jours ses taux d'intérêt. Il faut savoir que les crédits aux entreprises représentent un encours de 3 200 milliards de francs ; 72 p. 100 de cette somme sont à taux variable et suivent la baisse des taux. Le résultat est que, depuis avril 1993, la baisse des taux représente un allègement de 70 milliards de francs pour les entreprises. C'est un acquis considérable.

Mme Muguette Jacquaint. 350 000 chômeurs de plus !

M. Patrick Devedjian. La politique économique du Gouvernement est celle d'un pays qui sait que la facilité est mauvaise conseillère, parce qu'il en a fait l'expérience. L'opinion publique, d'ailleurs, ne s'y trompe pas, malgré le retour accéléré à l'archaïsme de votre ancienne culture d'opposition ! Elle accorde, monsieur le Premier ministre, un succès exceptionnel à l'emprunt qui porte aujourd'hui votre nom.

L'opinion publique a confiance. Nous aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, le 28 mars, les Français, en élisant une large majorité, ont souhaité une politique de réforme, une politique de renouveau pour notre pays.

Le 8 avril, vous avez apporté votre soutien à la déclaration de politique générale que je vous ai présentée au nom du Gouvernement.

J'avais alors dessiné quatre grandes orientations pour cette politique : affermir l'Etat républicain ; assainir notre économie au service de l'emploi ; garantir les solidarités essentielles à notre société ; mieux assurer la place de la France dans le monde.

Dès cette session, une grande partie de ces orientations a été traduite dans des textes que vous avez déjà adoptés, ou dont vous discutez encore durant la session extraordinaire.

Sur le plan économique et social, l'action du Gouvernement n'a eu qu'un but : assainir nos comptes publics, afin d'ouvrir sur les bases saines la lutte pour la croissance et pour l'emploi.

Nous avons trouvé une situation profondément dégradée : un déficit de l'Etat de l'ordre de 340 milliards de francs ; un déficit de la sécurité sociale qui tendait vers 100 milliards de francs ; un chômage toujours croissant : 120 000 chômeurs supplémentaires au cours des quatre premiers mois de l'année.

M. Alain Bocquet et Mme Muguetta Jacquaint. Et ça continue.

M. Christian Bataille. Eh oui !

M. le Premier ministre. Le coût des erreurs du passé est donc très lourd et très élevé. Les auteurs de la motion de censure semblent avoir oublié qu'il y a quatre mois - quatre mois à peine - ils étaient au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Racult. Ils sont amnésiques.

M. le Premier ministre. Leur politique a obéré la capacité de notre économie à affronter la récession actuelle. Les déficits publics ont créé un climat d'inquiétude chez les Français.

Le chômage des jeunes qui s'est fortement accru est dramatique.

Il fallait donc agir, et agir sans délai. C'est ce que le Gouvernement a fait. Le déficit budgétaire a été stabilisé. Le redressement des comptes sociaux est commencé.

Les décisions à prendre étaient difficiles : augmenter la CSG, réformer les retraites, réformer l'assurance maladie.

Ces mesures touchent tous les Français. Mais quand j'entends la majorité d'hier reprocher au Gouvernement de prendre des décisions dont tout le monde reconnaît la nécessité, mais qu'elle n'avait pas eu le courage de décider, je prends les Français à témoin. Qui peuvent-ils croire ? A qui peuvent-ils faire confiance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Fallait-il, dès l'année prochaine, avoir un déficit de la sécurité sociale tel qu'il menaçait directement les retraites ou la santé des Français et notamment de tous ceux qui ont le plus besoin de la solidarité nationale, car les autres peuvent toujours s'en tirer ?

Fallait-il laisser dériver le déficit budgétaire alors qu'il avait triplé en deux ans pour aboutir à 500 000 chômeurs de plus et à un recul de la croissance économique ?

Les Français savent, vous qui êtes leurs élus, vous savez qu'il fallait changer de politique pour redresser la France.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons mobilisé tous les moyens disponibles pour l'emploi.

Cette action, nous l'avons voulue globale.

Sur le plan international, depuis longtemps un gouvernement n'avait parlé avec autant de fermeté pour soutenir les intérêts économiques de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Bocquet. Et les oléagineux ?

M. Christian Bataille. Vous avez capitulé !

M. le Premier ministre. Le mémorandum sur le GATT, le règlement du contentieux des oléagineux, la modification de la réforme de la PAC montrent que la France est entendue désormais parce qu'elle sait vouloir et convaincre.

M. Didier Migaud. Parlons-en !

M. le Premier ministre. Au niveau national, le collectif budgétaire que vous avez adopté nous a donné les moyens de notre politique.

Grâce aux économies réalisées, grâce au grand emprunt que nous avons lancé dans l'attente des recettes de privatisation, le Gouvernement a mis en place un plan de soutien à l'emploi. Ses principaux points sont connus : aides exceptionnelles aux secteurs les plus créateurs d'emplois que sont le bâtiment, le logement et les travaux publics ; soutien à la trésorerie des entreprises et notamment des PME ; aides directes à l'emploi par la budgétisation des cotisations familiales et les nouvelles aides à l'apprentissage et à l'embauche de jeunes.

Cette politique est tournée vers le soutien de l'activité, car je suis convaincu qu'au-delà des réformes structurelles que nous avons engagées, c'est la reprise de la croissance qui permettra la relance des créations d'emploi et donc, à terme, la réduction du chômage.

L'un des moyens de cette politique est la loi de privatisation, qui reprend dans ses grandes lignes les principes définis en 1986. Cependant, l'environnement économique des entreprises publiques du secteur concurrentiel a évolué, et nous avons tenu compte des insuffisances de la législation antérieure.

Le texte qui vous a été soumis renforce le rôle de la commission de privatisation. Il assure la protection des intérêts français en adaptant les clauses de la loi de 1986 relative à la détention de titres d'entreprises privatisées par des investisseurs étrangers. De plus, le Gouvernement a la faculté de transformer, au bénéfice de l'Etat, une action ordinaire détenue par l'Etat dans une entreprise à privatiser en une action assortie de droits spécifiques destinés à prévenir toute opération qui serait préjudiciable aux intérêts nationaux.

Mme Nicole Catala et M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Le projet de loi adapte également la législation à l'évolution des marchés financiers en facilitant les opérations de transfert au secteur privé des entreprises publiques. C'est ainsi, en particulier, qu'a été introduite la possibilité de vente d'actions à paiement échelonné. Enfin, il est procédé à la révision et à l'adaptation aux conditions économiques actuelles de dispositions législatives régissant certaines entreprises publiques.

Le principal reproche que nous fait l'opposition dans la motion de censure dont vous débâtez aujourd'hui, ce serait que le Gouvernement aurait interrompu le processus législatif en engageant, ou en engageant prématurément, sa res-

ponsabilité au titre de l'article 49, alinéa 3, de notre Constitution. (« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

J'ai indiqué que le Sénat a examiné ce texte longuement. Les sénateurs de l'opposition ont déposé de nombreux amendements auxquels le Gouvernement a apporté des réponses complètes. Chacun a pu constater la qualité des débats. J'ajouterai que de nombreux amendements du Sénat ont été adoptés.

Je voudrais maintenant remercier les rapporteurs de vos commissions, c'est-à-dire M. Griotteray pour la commission des finances (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), M. Galy-Dejean pour la commission de la défense et des forces armées (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et M. de Roux pour la commission des lois (*Applaudissements sur les mêmes bancs*)...

M. Christian Bataille. C'est la distribution des prix !

M. le Premier ministre. ... pour les contributions qu'ils ont apportées à l'amélioration de ce texte. Je leur indique que le Gouvernement a retenu un certain nombre de leurs amendements, qui préciseront nombre de points du dispositif législatif relatif aux privatisations.

Lors de la discussion du texte en séance publique, l'opposition, comme c'est son droit légitime, a soulevé l'exception d'irrecevabilité et la question préalable. L'une et l'autre ont été repoussées par la majorité...

M. Didier Migaud. Pas la question préalable ! Elle n'a même pas été mise aux voix !

M. le Premier ministre. ... que je remercie du soutien qu'elle apporte au Gouvernement, comme je remercie M. Vasseur et M. Devedjian pour leurs interventions qui, l'une et l'autre, ont bien montré quels étaient les enjeux.

C'est en constatant que plus de 3 800 amendements avaient été déposés sur ce texte...

M. Alain Bocquet. Et alors ?

M. le Premier ministre. ... dont 3 700 par l'opposition...

M. Christian Bataille. Elle joue son rôle !

M. le Premier ministre. ... que le conseil des ministres a décidé, sur ma proposition, d'autoriser le Gouvernement à engager sa responsabilité au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Si nous avons poursuivi le débat, tel que le souhaitent les orateurs de l'opposition, c'est près de trois semaines, ou davantage encore si j'en crois d'autres calculs, qu'il aurait fallu pour venir à bout de l'ensemble des amendements déposés par l'opposition.

M. Alain Bocquet. Ça vaut bien ça !

M. le Premier ministre. Or le temps presse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) La France a besoin de repartir de l'avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Le grand emprunt en cours d'émission le permettra, les privatisations en sont le gage. Elles doivent pouvoir commencer sans tarder.

M. Christian Bataille. Si le temps presse tellement, ce n'était pas la peine de réunir le Parlement !

M. Didier Migaud. Il fallait légiférer par ordonnances !

M. André Gérin. Ce n'est plus la République, c'est la monarchie !

M. Alain Bocquet. Le pouvoir personnel !

M. Claude Bartolone. La dictature ! (*Sourires.*)

M. Bernard Pons. Messieurs, appliquer la Constitution, c'est la démocratie !

M. le Premier ministre. La situation est telle que la France ne peut pas attendre. Les mesures législatives que vous venez de voter doivent pouvoir entrer en vigueur le plus rapidement possible.

L'obstruction parlementaire qui tient lieu de programme à l'opposition depuis quelques jours ne peut être acceptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'opposition constructive qui avait été annoncée en réponse au discours de politique générale que j'ai eu l'honneur de prononcer devant vous le 8 avril, où est-elle ? Est-ce la tentative d'obstruction des débats à laquelle nous assistons ?

La majorité, le Gouvernement doivent prendre toutes leurs responsabilités devant le pays et s'employer à supprimer les obstacles qui freineraient le renouveau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est pourquoi je vous demande, mesdames et messieurs les députés, de repousser la motion de censure qui vous est présentée. J'ai pleinement confiance dans votre soutien. Il est la garantie du succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Les explications de vote et le vote sur la motion de censure sont renvoyés à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Explications de vote et vote sur la motion de censure.

(*La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT